



DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Direction des Assurances
04 BP 327 Abidjan 04
Tel : 27 22 40 95 94/95
Email : dnacotedivoire@tresor.gouv.ci

Le Directeur

Abidjan, le

31 AOÛT 2026

--- 01786

/MEF/DGTCP/DA/SDEAS/HKE/NAB

SOIT-TRANSMIS

Destinataires :

- Madame le Pilote du PR7
- Monsieur le Directeur de la Stratégie et du Développement Institutionnel (DSDI)
- Monsieur le Directeur de la Coordination Statistiques (DCS)
- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule des Etudes Economiques (CEE)
- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule d'intelligence Economique et Financière (CIEF)
- Monsieur le Coordonnateur du Bureau Central des Etudes du Trésor (BCET)

V/Réf. :

Objet : note de conjoncture du marché ivoirien des assurances du deuxième trimestre 2026

Observations : pour attribution

Nombre de pièces jointes : 01



Pour le Directeur
des Assurances et par Délégation
Le Sous-Directeur du Contrôle
des Sociétés d'Assurances

Lucien Bouafon



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION DES ASSURANCES



NOTE DE CONJONCTURE DU MARCHÉ IVOIRIEN DES ASSURANCES

2EME TRIMESTRE 2026



SOMMAIRE

Glossaire & Acronymes	3
Tableau de bord du trimestre	4
Partie 1, Synthèse exécutive	5
1.1 Contexte mondial du trimestre	5
1.2 Faits saillants	5
1.3 Trois points d'attention	5
1.4 Trois perspectives opérationnelles	5
Partie 2, Cadre économique et réglementaire trimestriel	8
2.1 Conjoncture monétaire et financière	8
2.2 Cadre réglementaire CIMA	8
Partie 3, Activités de la Direction des Assurances	10
3.1 Formations	10
3.2 Rencontres et participations	10
3.3 Contrôles	10
3.4 Agréments et visas	10
3.5 Sanctions	10
Partie 4, Vue d'ensemble du marché	12
4.1 Photographie du marché	12
4.2 Évolution comparée	12
4.3 Concentration du marché	12
Partie 5, Segment Vie	15
5.1 Indicateurs clés du segment Vie	15
5.2 Classement des sociétés Vie	15
5.3 Évolution annuelle par société (vs T-1 an)	15
5.4 Ventilation par garantie (Individuel + Collectif)	15
5.5 Ventilation par type de prestation (Individuel + Collectif)	15
5.6 Provisions mathématiques agrégées	15
5.7 Classement des sociétés par taux de frais généraux	15
Partie 6, Segment Non-Vie (IARD)	29
6.1 Indicateurs clés du segment Non-Vie	29
6.2 Classement des sociétés IARD	29
6.3 Évolution annuelle par société (vs T-1 an)	29
6.4 Ventilation par branche d'activité	29
6.5 Ventilation par type de sinistre	29
6.6 Stock des Bons à Payer (BAP)	29
6.7 Recouvrement des recours	29
6.8 Classement des sociétés par taux de frais généraux	29
Partie 7, Conduite de marché	43

7.1 Réclamations clients	43
7.2 Délais moyens de règlement par société	43
7.3 Conformité à l'article 236 CIMA, par société	43
7.4 Taux de liquidité par société (Trésorerie / SAP).....	43
7.5 Synthèse croisée des sociétés à risque	43
7.6 Contrats actifs par société (Non-Vie + Vie séparés)	43
Partie 8, Réassurance et trésorerie	55
8.1 Position de cession en réassurance	55
8.2 Dettes envers les réassureurs	55
8.3 Trésorerie du marché	55
Partie 9, Perspectives et priorités stratégiques	58
9.1 Risques émergents à surveiller	58
9.2 Priorités de supervision pour le prochain trimestre	58
Conclusion	60
Annexes	61
Annexe A, Liste des sociétés du périmètre	61
Annexe B, Sources des données.....	61

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

ACRONYMES & GLOSSAIRE

Acronyme	Définition
ARC	African Risk Capacity (mécanisme africain de gestion des risques climatiques)
BAP	Sinistres Bons à Payer (montant des sinistres dont l'indemnisation est due et reste à régler)
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCET	Bureau Central des Études du Trésor
C1	État statistique CIMA, Compte d'exploitation par catégorie d'assurance
C4	État statistique CIMA, Engagements réglementés et actifs admis en couverture
C11	État statistique CIMA, Calcul de la marge de solvabilité
CEG	Compte d'Exploitation Générale (Compte 80 du plan CIMA)
CGPP	Compte Général de Pertes et Profits (Compte 87 du plan CIMA)
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CR5	Concentration Ratio top 5 (part de marché des 5 plus grandes sociétés)
CRCA	Commission Régionale de Contrôle des Assurances
DA	Direction des Assurances
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EWS	Early Warning System (système d'alerte précoce DEWELL)
FANAF	Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines
FGA	Fonds de Garantie Automobile
GCAF	Groupe des Contrôleurs d'Assurance Francophones
IARD	Incendie, Accidents et Risques Divers (assurance Non-Vie)
IIA	Institut International des Assurances
LCB-FT	Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
PDM	Part de marché (part d'une société dans le chiffre d'affaires total du marché)
PE	Provisions pour Primes non acquises (au sens du plan CIMA)
PM	Provisions Mathématiques (provision technique en assurance Vie)
PREC	Provisions pour Risques En Cours (Non-Vie)
PSAP	Provisions pour Sinistres à Payer
PT	Provisions Techniques (ensemble des engagements de l'assureur)
ROA	Return On Assets, Rentabilité des actifs
ROE	Return On Equity, Rentabilité des fonds propres
S/P	Ratio Sinistres / Primes (mesure de la sinistralité technique)
SAP	Sinistres à payer (provision technique)
UC	Unité de Compte (support d'investissement en assurance vie)

Source : Direction des Assurances

TABEAU DE BORD, DEUXIÈME TRIMESTRE 2026

Photographie synthétique du marché des assurances en 16 indicateurs clés

CA MARCHÉ TOTAL	CA NON-VIE (IARD)	CA VIE	↗ CROISSANCE VS T N-1
160,56 Mds	81,38 Mds	79,17 Mds	-6.7%
FCFA	FCFA	FCFA	vs T2 2025 (même trimestre an précédent)
-41.1% vs T-1	50.7% du marché	49.3% du marché	
SOCIÉTÉS SUPERVISÉES	CONTRATS ACTIFS	RATIO S/P MARCHÉ	⌚ DÉLAI RÈGLEMENT
36	3 790 195	66.1%	13 j
23 IARD · 13 Vie	individuels + collectifs	IARD 49.0% · VIE 83.6%	moyenne pondérée
🔔 BAP > 6 MOIS	RÉCLAMATIONS < 30 J	CA BANCASSURANCE	PRIMES DIGITAL/MOBILE
1,38 Mds FCFA	90.9%	27,36 Mds	2,90 Mds FCFA
9.6% du stock total	5913 reçues (norme 30 j)	FCFA	innovation distributeurs
		17.0% du marché	
TRÉSORERIE CLÔTURE	EMPRUNTS PUBLICS (ÉTAT)	PRIMES IMPAYÉES	EFFECTIF TOTAL
227,91 Mds	19,55 Mds	9,28 Mds FCFA	2 477
FCFA	FCFA	5.8% du CA marché	1383 hommes · 1095 femmes
-5.5% vs ouverture	créances État : 28,82 Mds FCFA (18.0% CA)		

Source : Direction des Assurances, données déclarées par les sociétés au deuxième trimestre 2026, agrégées le 28/09/2026.

PARTIE 01

Synthèse exécutive

DANS CETTE PARTIE

- 1.1 Contexte mondial du trimestre
- 1.2 Faits saillants
- 1.3 Trois points d'attention
- 1.4 Trois perspectives opérationnelles

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

1.1 Contexte mondial du trimestre

Conjoncture économique mondiale

Au cours du deuxième trimestre 2026, l'économie mondiale a poursuivi sa trajectoire de croissance modérée, dans un contexte marqué par des divergences persistantes entre grandes zones géographiques. Le Fonds monétaire international maintenait ses projections de croissance mondiale aux alentours de 3,2 % pour l'exercice 2026, un niveau jugé insuffisant pour résorber les déséquilibres structurels accumulés depuis la période post-pandémique. Les économies avancées, notamment la zone euro et les États-Unis, ont affiché des dynamiques contrastées : si la désinflation s'est consolidée dans la plupart des pays développés, avec des taux d'inflation globalement revenus entre 2 % et 3 %, les banques centrales ont maintenu une posture de prudence dans la normalisation de leurs politiques monétaires. La Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne ont toutes deux conservé des taux directeurs à des niveaux encore restrictifs, pesant sur le coût du crédit et sur la valorisation des actifs obligataires. Par ailleurs, les marchés financiers ont enregistré une volatilité accrue, alimentée par les incertitudes géopolitiques et les tensions commerciales persistantes entre les grandes puissances. Pour les économies de la zone CIMA, l'environnement extérieur a continué d'exercer une pression sur les cours des matières premières et sur les flux de capitaux, avec des répercussions directes sur les équilibres budgétaires des États membres.

Marché mondial de l'assurance

Sur le plan mondial, le marché de l'assurance a confirmé au deuxième trimestre 2026 sa résilience structurelle, tout en faisant face à des pressions croissantes sur la sinistralité et sur la rentabilité technique. Les estimations disponibles situaient le volume global des primes encaissées à l'échelle mondiale au-delà de 7 500 milliards de dollars américains pour l'ensemble de l'exercice 2025, avec une progression attendue en 2026 portée notamment par les segments vie et santé dans les marchés émergents. La réassurance mondiale a, pour sa part, maintenu des conditions de souscription fermes, les grands réassureurs, Munich Re, Swiss Re et Hannover Re en tête, ayant consolidé leurs positions après plusieurs exercices marqués par une sinistralité naturelle élevée. Les catastrophes naturelles ont continué de peser significativement sur les résultats techniques du secteur : les pertes assurées liées aux événements climatiques extrêmes survenus au premier semestre 2026 s'inscrivaient dans la tendance haussière observée depuis plusieurs années, avec des estimations préliminaires dépassant 60 milliards de dollars américains pour les seuls six premiers mois de l'année. Le mouvement de consolidation du secteur s'est également poursuivi, avec plusieurs opérations de fusions-acquisitions enregistrées en Europe et en Asie, traduisant la recherche de synergies et d'économies d'échelle face à la montée des coûts opérationnels et réglementaires.

Risques émergents

Le deuxième trimestre 2026 a confirmé l'intensification de plusieurs catégories de risques émergents susceptibles d'affecter durablement l'équilibre du secteur assurantiel mondial, y compris dans la zone CIMA. Le risque cyber a continué de s'imposer comme l'une des menaces les plus préoccupantes pour les assureurs et leurs assurés : la multiplication des incidents de sécurité informatique visant des infrastructures critiques et des entreprises de taille intermédiaire a mis en évidence les limites des capacités de couverture disponibles sur le marché, ainsi que la difficulté persistante à modéliser l'exposition agrégée. Le risque climatique, quant à lui, a renforcé son caractère systémique, avec une fréquence accrue des événements extrêmes, inondations, sécheresses, vagues de chaleur, qui interroge la soutenabilité des modèles de tarification traditionnels. Sur le plan géopolitique, les tensions entre grandes puissances ont maintenu un niveau d'incertitude élevé, avec des effets de contagion sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur la stabilité des marchés de matières premières. Enfin, l'essor de l'intelligence artificielle dans les processus de souscription, de gestion des sinistres et de distribution a suscité une attention réglementaire croissante de la part des superviseurs internationaux, qui ont engagé des travaux visant à encadrer l'usage de ces technologies afin de prévenir les risques de biais algorithmiques et de défaillances opérationnelles.

1.2 FAITS SAILLANTS DU MARCHÉ NATIONAL

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances a enregistré un chiffre d'affaires total de 160,6 milliards de FCFA, porté par une structure quasi équilibrée entre les deux grandes branches. Le segment Non-Vie (IARD) s'impose comme le segment dominant avec 81,4 milliards de FCFA, soit 50,7 % de la production globale, devançant légèrement la branche Vie qui contribue à hauteur de 79,2 milliards de FCFA, représentant 49,3 % du marché. Cette répartition témoigne d'un marché dont la structure tend vers une diversification sectorielle avancée, sans concentration excessive sur l'une ou l'autre branche. En revanche, la dynamique de croissance appelle une attention soutenue : la production accuse un recul de 41,1 % par rapport au trimestre précédent, traduisant un effet de saisonnalité marqué ou un ralentissement conjoncturel significatif, et affiche une contraction de 6,7 % en glissement annuel, confirmant une tendance atone sur l'exercice en cours. Le périmètre supervisé demeure stable, avec 34 sociétés agréées, 22 opérant en IARD et 12 en Vie, pour un volume de 3 790 195 contrats actifs, ce qui, rapporté à la population nationale, reflète un niveau d'inclusion assurantielle encore perfectible et constitue un levier de développement prioritaire pour le régulateur.

Sur le plan de la performance technique, le ratio sinistres sur primes du marché s'établit à 66,1 % au deuxième trimestre 2026, un niveau qui, bien qu'en deçà du seuil critique de 100 %, mérite une lecture différenciée par branche. La branche IARD affiche un ratio de 49,0 %, traduisant une rentabilité technique satisfaisante, tandis que la branche Vie enregistre un ratio de 83,6 %, signalant une pression croissante sur la marge technique et appelant une vigilance prudentielle accrue de la part du

superviseur. Le stock de bénéfices à payer (BAP) excédant six mois s'élève à 1,4 milliard de FCFA, représentant 9,6 % du stock total, soit un niveau qui demeure en deçà du seuil d'alerte de 10 %, sans pour autant être négligeable. Le délai moyen de règlement de 13 jours se situe nettement en dessous du délai légal d'un mois fixé par l'article 236 du Code CIMA, ce qui constitue un indicateur favorable de réactivité opérationnelle. La qualité de service est confirmée par un taux de traitement des réclamations sous 30 jours de 90,9 %, sur un total de 5 913 réclamations reçues, respectant ainsi la norme prudentielle applicable. Sur le plan de l'innovation, la bancassurance génère 27,4 milliards de FCFA, soit 17,0 % du marché, tandis que les primes collectées via les canaux digital et mobile atteignent 2,9 milliards de FCFA, confirmant une percée encore embryonnaire mais structurellement prometteuse. Enfin, la trésorerie de clôture s'établit à 227,9 milliards de FCFA, dans un contexte où les emprunts publics représentent 19,6 milliards de FCFA et les primes impayées 9,3 milliards de FCFA, deux postes dont l'évolution devra être suivie avec rigueur afin de préserver la liquidité et la solvabilité du secteur.

1.3 TROIS POINTS D'ATTENTION

- 1. Liquidité insuffisante (< 10 %), incapacité à régler les sinistres

Au cours du deuxième trimestre 2026, trois sociétés du marché ivoirien présentent un ratio de liquidité (Trésorerie de clôture / Sinistres à Payer) inférieur au seuil prudentiel CIMA de 10 %, traduisant une incapacité avérée ou imminente à honorer leurs engagements d'indemnisation. La situation la plus préoccupante concerne SONAM VIE, dont le ratio s'établit à 0,0 %, signifiant l'absence totale de trésorerie disponible au regard des sinistres à régler. Serenity Assurances affiche un ratio de 2,1 %, et SIDAM SA de 8,8 %, demeurant tous deux en deçà du seuil réglementaire. Pour les assurés et bénéficiaires de contrats, cette situation se traduit concrètement par un risque élevé de non-paiement ou de retard significatif dans le règlement des sinistres, portant directement atteinte à la protection que le contrat d'assurance est censé garantir. La Direction des Assurances signale que cette défaillance de liquidité constitue une violation directe des obligations prudentielles et des droits contractuels des assurés.

- 2. Non-conformité à l'article 236 CIMA, règlement des sinistres

Au deuxième trimestre 2026, au minimum 48,6 % du stock total de Bons à Payer (BAP) du marché Non-Vie, soit 7,01 milliards de FCFA, dépasse le délai légal d'un mois fixé par l'article 236 du Code CIMA pour le règlement des sinistres. Cet indicateur, calculé sur la base des BAP de plus de trois mois, constitue une borne minimale de la non-conformité réelle, laquelle est nécessairement supérieure dès lors que les BAP compris entre un et trois mois ne sont pas distingués dans la collecte actuelle. Les sociétés pour lesquelles des BAP en dépassement sont avérés sont : AMSA ASSURANCES, AXA Assurances, COMAR Assurances, GNA Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), NSIA

ASSURANCES, SAAR ASSURANCE, SIDAM SA et SUNU ASSURANCES. Par ailleurs, AFG et ATLANTIQUE ASSURANCES n'ont pas communiqué leurs données de BAP, rendant leur situation réelle non évaluable. Pour les assurés et bénéficiaires, ces délais excessifs d'indemnisation constituent une atteinte directe à leurs droits contractuels fondamentaux et fragilisent la confiance dans le secteur.

- 3. Sinistralité critique sur compagnies IARD

Au deuxième trimestre 2026, deux compagnies IARD du marché ivoirien enregistrent un ratio Sinistres sur Primes (S/P) supérieur au seuil critique de 95 % : ATLANTIQUE ASSURANCES et COMAR Assurances. Un tel niveau de sinistralité traduit un déséquilibre technique sévère dans lequel les charges de sinistres absorbent la quasi-totalité, voire la totalité, des primes collectées, ne laissant aucune marge pour couvrir les frais de gestion et constituer les réserves nécessaires. Cette situation menace directement la pérennité de ces structures et, par voie de conséquence, la capacité à honorer durablement les engagements envers les assurés et bénéficiaires. La Direction des Assurances relève par ailleurs que SONAM GENERALE n'a pas transmis ses données au titre de ce trimestre, rendant son diagnostic technique impossible, et que SOMAVIE présente des difficultés d'exploitation identifiées. Ces éléments cumulés appellent une vigilance accrue quant à la solidité financière de ces entités et à leur aptitude à maintenir une couverture effective des risques souscrits.

1.4 TROIS PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES

- 1. Diligenter des plans de redressement de trésorerie pour les sociétés sous seuil

🕒 Court terme (1 trimestre) · Direction + Sociétés · 4 répond à PRD-LIQ-10

La Direction des Assurances convoque, dans un délai de quinze jours ouvrés suivant la publication de la présente note, les dirigeants de SONAM VIE (ratio : 0,0 %), Serenity Assurances (2,1 %) et SIDAM SA (8,8 %), dont les ratios Trésorerie/Sinistres à Payer sont en violation caractérisée du seuil prudentiel CIMA de 10 %. Chaque société formalise, sous trente jours, un plan de redressement de trésorerie chiffré, assorti d'échéances trimestrielles vérifiables et d'indicateurs de suivi transmis mensuellement à la Direction. Un comité de suivi rapproché se réunit à fréquence mensuelle pour évaluer l'avancement. Toute absence de plan ou de progrès mesurable dans le trimestre déclenche l'engagement de la procédure de mise en demeure prévue par le Code CIMA. L'enjeu direct est la capacité effective de ces sociétés à honorer leurs engagements de règlement vis-à-vis des assurés et bénéficiaires.

- 2. Engager des contrôles sur place ciblés sur le règlement des sinistres

🕒 Court terme (1 trimestre) · Direction des Assurances · 4 répond à PRD-ART236

La Direction des Assurances diligente, au cours du troisième trimestre 2026, des contrôles sur place portant spécifiquement sur la chaîne de règlement des sinistres dans les sociétés identifiées comme non conformes à l'article 236 du Code CIMA.

Les missions ciblent en priorité AXA Assurances, L'Africaine des Assurances, MATCA (Mutuelle), SAAR Assurance et SUNU Assurances, dont les taux de BAP réglés dans le délai légal d'un mois révèlent des défaillances structurelles. AFG et ATLANTIQUE ASSURANCES, n'ayant transmis aucune donnée BAP, font l'objet d'une injonction de communication immédiate, préalable à tout contrôle. Chaque mission produit un rapport contradictoire dans les trente jours, assorti de recommandations exécutoires. Les manquements avérés donnent lieu à l'engagement de sanctions administratives proportionnées. Cette action vise à restaurer le droit des assurés à une indemnisation dans les délais légaux, conformément à la mission de protection de la Direction.

- 3. Auditer la soutenabilité technique des compagnies IARD à sinistralité critique

🕒 Court terme (1 trimestre) · Direction + Sociétés · 4, répond à PRD-003

La Direction des Assurances engage, dès le troisième trimestre 2026, un audit technique approfondi d'ATLANTIQUE ASSURANCES et de COMAR Assurances, dont le ratio Sinistres/Primes dépasse le seuil critique de 95 %, traduisant un déséquilibre susceptible de compromettre leur pérennité. L'audit examine la politique de tarification, la qualité du portefeuille, les modalités de réassurance et la constitution des provisions techniques. Sur la base des conclusions, chaque société soumet à la Direction, dans les quarante-cinq jours suivant la remise du rapport, un plan de rétablissement de l'équilibre technique comportant des mesures correctrices datées et mesurables. La Direction assure un suivi trimestriel des indicateurs de sinistralité. À moyen terme, ces travaux alimentent la révision du cadre de surveillance des ratios techniques, renforçant ainsi la solidité structurelle du marché ivoirien et la protection durable des assurés contre le risque d'insolvabilité de leur assureur.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 02

Cadre économique et réglementaire trimestriel

DANS CETTE PARTIE

- 2.1 Conjoncture monétaire et financière
- 2.2 Cadre réglementaire CIMA

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

2.1 Conjoncture monétaire et financière

Politique monétaire et inflation (BCEAO / UEMOA)

Au deuxième trimestre 2026, la politique monétaire conduite par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a continué de s'inscrire dans une orientation progressivement accommodante, en réponse à la décélération de l'inflation observée dans la zone UEMOA depuis la fin de l'exercice précédent. Le Comité de Politique Monétaire, réuni conformément à son calendrier statutaire, a maintenu ou ajusté ses taux directeurs dans un sens favorable à la détente des conditions de financement, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité et le taux du guichet de prêt marginal évoluant dans un contexte de normalisation progressive. Le taux d'inflation moyen de la zone UEMOA sur le trimestre s'est maintenu à un niveau modéré, en deçà du seuil de convergence de 3 % fixé par le Pacte de convergence, témoignant d'une stabilisation des prix des produits alimentaires et énergétiques. Pour les sociétés d'assurance, en particulier celles opérant en branche Vie, cette orientation monétaire a exercé une pression à la baisse sur les rendements des actifs obligataires souverains détenus en représentation des provisions mathématiques, réduisant mécaniquement les marges de manœuvre pour le service des taux de rendement garantis contractuellement aux assurés.

Marché financier régional (BRVM)

Sur le marché financier régional, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a enregistré au cours du deuxième trimestre 2026 une dynamique contrastée, reflétant à la fois les incertitudes macroéconomiques mondiales et les fondamentaux relativement solides des économies de l'Union. Les indices BRVM Composite et BRVM 10 ont évolué dans un couloir de consolidation, sans tendance haussière ou baissière marquée, traduisant une prudence des investisseurs institutionnels face à la volatilité des marchés internationaux. La capitalisation boursière globale s'est maintenue à un niveau significatif, soutenue par les compartiments bancaire et des télécommunications qui constituent les piliers traditionnels de la cote régionale. Sur le marché des titres publics, les émissions d'obligations assimilables du Trésor (OAT) et de bons du Trésor par les États membres de l'UEMOA ont continué d'alimenter l'offre de papier souverain, dans un contexte de taux de rendement à l'émission orientés à la modération. Pour les compagnies d'assurance, dont les portefeuilles de placements en représentation des engagements réglementés sont majoritairement composés de titres d'État et d'obligations cotées, cette configuration de marché a conditionné directement la valorisation bilancielle des actifs admis en représentation, invitant les directions financières à une gestion actif-passif rigoureuse afin de préserver l'adéquation entre durée des engagements et rendement des placements.

Source : Direction des Assurances

2.2 Cadre réglementaire CIMA

Le secteur évolue dans le cadre du Code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA). Les articles régulièrement mobilisés dans la supervision sont rappelés ci-après à titre de référence :

Article CIMA	Objet
Art. 231	Délai de présentation de l'offre d'indemnité (responsabilité civile auto), l'assureur est tenu de présenter une offre dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de l'accident (huit mois aux ayants droit en cas de décès).
Art. 236	Délai légal de paiement des sinistres, un (1) mois après expiration du délai de dénonciation de la transaction (article 235). Le non-respect entraîne un intérêt de retard de 5 % par mois.
Art. 329-3	Capital social minimum exigé par société d'assurance (5 milliards FCFA pour l'IARD, 3 milliards pour la Vie, 10 milliards pour la réassurance).
Art. 335	Règles de représentation des engagements réglementés par catégorie d'actifs admis.
Art. 337	Marge de solvabilité minimale exigée selon la branche d'activité.
Art. 410	Provisionnement des moins-values latentes sur valeurs cotées.
Art. 502	Obligations en matière de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT).

Source : Direction des Assurances

Actualité réglementaire du trimestre

Au cours du deuxième trimestre 2026, aucune décision individuelle de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) n'a été enregistrée dans la base de suivi de la Direction. Le cadre réglementaire est resté gouverné par les dispositions du Code des assurances CIMA en vigueur.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 03

Activités de la Direction des Assurances

DANS CETTE PARTIE

- 3.1 Formations
- 3.2 Rencontres et participations
- 3.3 Contrôles
- 3.4 Agréments et visas
- 3.5 Sanctions

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

Activités menées par la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire au deuxième trimestre 2026, structurées selon les cinq rubriques officielles. Source : document d'activités trimestriel uploadé par la Direction, rédaction professionnelle par intelligence artificielle.

3.1 Formations

Au cours du deuxième trimestre 2026, la Direction des Assurances a conduit et participé à plusieurs actions de formation visant le renforcement des capacités de ses cadres et des acteurs du marché. Dans le cadre de l'amélioration de la collecte des données du marché des assurances, la Direction des Assurances a organisé, du 12 au 18 mai 2026, une formation à l'intention des compagnies d'assurance sur l'utilisation de la plateforme DEWELL. Cette formation visait à harmoniser les pratiques de saisie, améliorer la qualité des données collectées et renforcer le respect des délais de transmission en vue de l'élaboration diligente de la note de conjoncture. Par ailleurs, les cadres de la Direction des Assurances ont participé à deux séminaires organisés par l'Institut International des Assurances (IIA) : le premier, tenu du 20 au 24 avril 2026 à Abidjan, portait sur « Le contrôle de la distribution et de la commercialisation des produits d'assurance par voie numérique conformément au Règlement n°01/CIMA/PCMA/CE/SG/2024 du 16 janvier 2024 »; le second, organisé du 15 au 19 juin 2026 à Cotonou (Bénin), était consacré aux « Modalités de calcul et d'évaluation des provisions mathématiques en assurance vie et capitalisation ». Ces formations ont permis le renforcement des connaissances techniques sur des thématiques essentielles liées à la réglementation du secteur des assurances.

3.2 Rencontres et participations

Au cours du deuxième trimestre 2026, la Direction des Assurances a pris part à plusieurs rencontres d'envergure nationale et internationale. Dans le cadre des activités de l'African Risk Capacity (ARC), elle a participé à la mission d'assistance aux populations affectées par les déficits pluviométriques de la campagne agricole 2024, qui ont touché six départements répartis dans les régions du Gontougo, du Hambol, du Gbêkê et de l'Iffou, du 29 mars au 20 avril 2026, ainsi qu'au Symposium africain sur l'assurance climatique, organisé par BlueOrchard les 31 mars et 1er avril 2026 à Francfort, en Allemagne. Du 10 au 12 juin 2026, ses cadres ont pris part à la 16^e Assemblée Générale de la Fédération des Intermédiaires d'Assurance de la CIMA (FIAC), tenue à Ouagadougou, Burkina Faso, sur le thème de l'inclusion financière et du rôle du courtage. Les 24 et 25 juin 2026, la Direction a participé à la 48^e Assemblée Générale annuelle de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) à Abuja, Nigeria, marquée par un symposium sur « L'excellence en réassurance : assurer l'avenir » et l'inauguration du nouveau siège de la société. Du 16 au 19 juin 2026 à Abidjan, des cadres ont également pris part au séminaire organisé par Munich Re Africa et Continental Reinsurance sur « L'Assurance des Risques Techniques et la Caution ». Enfin, en prélude à la 44^e Assemblée Générale de la CICARE, deux séminaires ont été organisés du 29 juin au 03 juillet 2026 à Dakar, Sénégal, portant

respectivement sur la gestion technique d'un portefeuille vie et sur la gestion technique des sinistres IARD et son application en réassurance.

3.3 Contrôles

Au cours du deuxième trimestre 2026, la Direction des Assurances a conduit douze missions de contrôle sur place, s'inscrivant dans le cadre de sa mission permanente de supervision de l'ensemble des acteurs du marché des assurances. Ces missions se répartissent comme suit : cinq contrôles ont porté sur des compagnies d'assurance et sept contrôles ont concerné des sociétés de courtage en assurance. Ces interventions témoignent de la vigilance constante exercée par la Direction des Assurances à l'égard du respect des dispositions réglementaires en vigueur, tant par les entreprises d'assurance que par les intermédiaires opérant sur le marché ivoirien.

3.4 Agréments et visas

Au cours du deuxième trimestre 2026, onze arrêtés d'agrément de sociétés et de gérants de sociétés de courtage en assurance, ainsi que de changement de forme juridique, ont été signés les 03 et 11 juin 2026 par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget et transmis aux bénéficiaires concernés. Par ailleurs, cent trente-cinq cartes professionnelles ont été éditées au cours de ce trimestre au profit de mandataires relevant de onze compagnies d'assurance, dont notamment SANLAM ALLIANZ ASSURANCES (63 cartes), ATLANTA CI (18 cartes), LEADWAY ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE (15 cartes), PRUDENTIAL BELIFE (13 cartes), SONAM ASSURANCES (9 cartes), GNA ASSURANCES (6 cartes), AMSA ASSURANCES CI (4 cartes), L'AFRICAIN DES ASSURANCES (2 cartes), ATLANTIQUES ASSURANCES CI (2 cartes), SAAR ASSURANCES CI (2 cartes) et WAFA ASSURANCES CI (1 carte).

3.5 Sanctions

Au cours du deuxième trimestre 2026, la Direction des Assurances a enregistré l'application de deux décisions de sanction prononcées par le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget. Par la Décision N°0012/MEFB/DGTCP/DA du 03 avril 2026, une amende forfaitaire de 500 000 FCFA a été infligée à cinquante-quatre courtiers et sociétés de courtage. Par la Décision N°0011/MEFB/DGTCP/DA du 03 avril 2026, un avertissement a été prononcé à l'encontre de douze courtiers et sociétés de courtage ayant transmis leurs attestations de Responsabilité Civile et Professionnelle et Caution après la date de publication des acteurs en règle du 21 janvier 2026. Au total, soixante-six entités ont fait l'objet d'une sanction au cours de ce trimestre, traduisant la fermeté de la Direction des Assurances dans l'application des obligations réglementaires incombant aux intermédiaires d'assurance.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 04

Vue d'ensemble du marché

DANS CETTE PARTIE

- 4.1 Photographie du marché
- 4.2 Évolution comparée
- 4.3 Concentration du marché

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

4.1 Photographie du marché

Segment	Sociétés	Chiffre d'affaires	Part marché	Prestations et sinistres payés	Ratio
Segment Non-Vie (IARD)	23	81,38 Mds FCFA	50.7 %	39,90 Mds FCFA	49.0 %
Segment Vie	13	79,17 Mds FCFA	49.3 %	66,19 Mds FCFA	83.6 %
TOTAL MARCHÉ	36	160,56 Mds FCFA	100,0 %	106,09 Mds FCFA	66.1 %

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, SONAM GENERALE n'a pas transmis ses informations à la date d'édition du présent rapport.

Au deuxième trimestre 2026, SOMAVIE n'a pas transmis ses informations à la date d'édition du présent rapport; ses données ne sont pas intégrées aux chiffres du segment Vie en raison de la situation exceptionnelle que la société traverse.

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances affiche un chiffre d'affaires total de 160,6 milliards de FCFA, réparti entre le segment Non-Vie (IARD), qui représente 81,4 milliards de FCFA, soit 50,7 % du total, et le segment Vie, qui contribue à hauteur de 79,2 milliards de FCFA, soit 49,3 %. Le périmètre supervisé couvre 36 sociétés, dont 23 opèrent en Non-Vie et 13 en Vie, le segment Non-Vie (IARD) s'imposant comme le segment dominant. Sur le plan de l'équilibre technique, le taux de sinistralité IARD s'établit à 49,0 %, un niveau qui s'inscrit dans les limites prudentielles admises par les standards CIMA et témoigne d'une gestion technique globalement saine de ce segment. La charge technique globale ressort à 66,1 %, reflétant une situation équilibrée à l'échelle du marché, sans signal de déséquilibre structurel. S'agissant des coûts de gestion, le taux de frais généraux global atteint 17,8 % du chiffre d'affaires, soit 28,6 milliards de FCFA. Le taux de commission global ne peut être calculé à ce stade, le chantier de mise à niveau du schéma de collecte par canal étant en cours; ce ratio sera disponible à compter des trimestres suivants.

Source : Direction des Assurances

4.2 Évolution comparée

Segment	T-1 an (2025 T2)	T-1 (2026 T1)	T (2026 T2)	Évol. QoQ	Évol. YoY
Chiffre d'affaires IARD	94,24 Mds FCFA	186,71 Mds FCFA	81,38 Mds FCFA	-56.4 %	-13.6 %
Chiffre d'affaires VIE	77,93 Mds FCFA	85,83 Mds FCFA	79,17 Mds FCFA	-7.8 %	+1.6 %
TOTAL MARCHÉ	172,17 Mds FCFA	272,54 Mds FCFA	160,56 Mds FCFA	-41.1 %	-6.7 %

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances enregistre un chiffre d'affaires global de 160,6 milliards de FCFA, en contraction de 6,7 % en glissement annuel par rapport au deuxième trimestre 2025 (172,2 milliards de FCFA), qualifiant ainsi une dynamique en recul sur un an. En séquentiel, le repli est marqué, à -41,1 % par rapport au premier trimestre 2026 (272,5 milliards de FCFA), bien que cet écart reflète en partie des effets de saisonnalité habituels entre trimestres. L'analyse par branche révèle une divergence notable : la branche IARD, avec 81,4 milliards de FCFA, accuse une contraction de 13,6 % en glissement annuel, constituant le principal facteur de recul du marché. À l'inverse, la branche Vie, à 79,2 milliards de

FCFA, affiche une progression modérée de 1,6 % sur un an, s'imposant comme le seul segment porteur de la période, même si sa dynamique demeure limitée.

Source : Direction des Assurances

4.3 Concentration du marché

Indicateur	Segment IARD	Segment Vie
CR5, Part des 5 premières compagnies	61.8 %	83.8 %
CR5 trimestre précédent (2026 T1)	64.4 %	84.3 %
Évolution CR5 vs T-1	-2.6 pts	-0.5 pts
Indice Herfindahl-Hirschman (HHI)	1176	1747
Diagnostic concurrentiel	- Modérément concentré	- Concentré

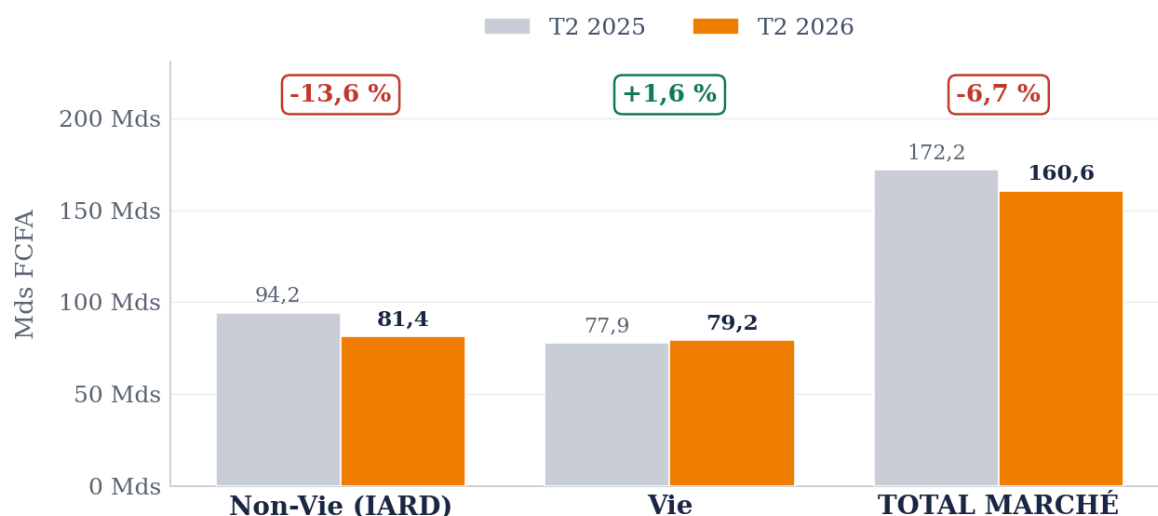
Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, l'analyse de la concentration du marché ivoirien des assurances révèle une asymétrie marquée entre les deux segments. En IARD, le CR5 s'établit à 61,8 %, caractérisant un marché fortement concentré selon la grille de lecture retenue, en recul de 2,6 points par rapport au premier trimestre 2026 (64,4 %), ce qui traduit une légère diffusion des parts de marché vers des acteurs de second rang. En Vie, la concentration atteint un niveau nettement plus élevé, avec un CR5 de 83,8 %, qualifié d'oligopolistique, en très légère baisse de 0,5 point par rapport au trimestre précédent (84,3 %). Cette structure est confirmée par les indices HHI respectifs de 1 176 pour l'IARD et de 1 747 pour la Vie, ce dernier approchant le seuil de forte concentration. Les cinq premiers acteurs du segment Vie, SUNU VIE, SANLAMALLIANZ VIE, NSIA VIE, PRUDENTIAL BELIFE et WAFA VIE, concentrent ainsi l'essentiel de l'activité, exposant le marché à un risque systémique significatif en cas de défaillance de l'un d'eux. Cette configuration appelle une vigilance prudentielle renforcée et un suivi rapproché de la solvabilité des entités dominantes.

Source : Direction des Assurances

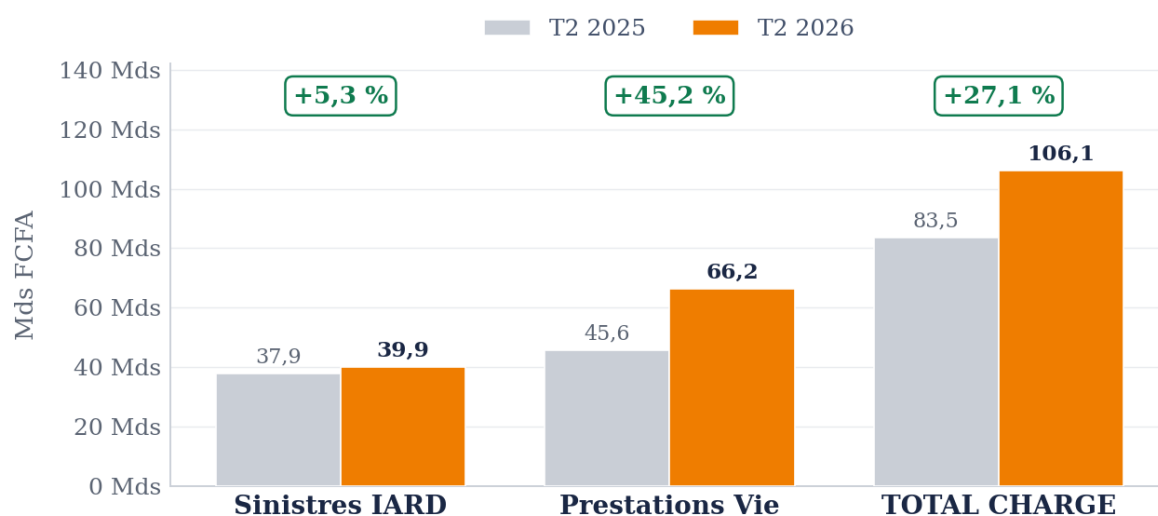
4.4 Comparaison annuelle (T2 2026 vs T2 2025)

Chiffres d'affaires — T2 2026 vs T2 2025



Source : Direction des Assurances

Prestations et sinistres payés — T2 2026 vs T2 2025



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances enregistre une contraction de son chiffre d'affaires global, qui recule de 172,2 milliards de FCFA à 160,6 milliards de FCFA, soit une baisse de 6,7 % en glissement annuel. Cette évolution défavorable est principalement imputable au segment IARD, dont les primes émises se contractent de 13,6 %, passant de 94,2 milliards à 81,4 milliards de FCFA, constituant ainsi le principal facteur de recul de l'activité. À l'inverse, l'assurance Vie se distingue comme le segment porteur, affichant une croissance modérée de 1,6 %, avec un chiffre d'affaires progressant de 77,9 milliards à 79,2

milliards de FCFA. Sur le plan de la charge technique globale, la situation appelle une vigilance accrue : les prestations et sinistres payés s'établissent à 106,1 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2026, contre 83,5 milliards un an auparavant, soit une hausse de 27,1 %. Cette progression est portée en grande partie par les prestations Vie, en forte augmentation de 45,2 % (de 45,6 milliards à 66,2 milliards de FCFA), tandis que les sinistres IARD progressent plus modérément de 5,3 % (de 37,9 milliards à 39,9 milliards de FCFA). La charge technique croissant nettement plus vite que le chiffre d'affaires, l'équilibre technique du marché se dégrade sensiblement sur la période.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 05

Segment Vie

DANS CETTE PARTIE

- 5.1 Indicateurs clés du segment Vie
- 5.2 Classement des sociétés Vie
- 5.3 Évolution annuelle par société (vs T-1 an)
- 5.4 Ventilation par garantie (Individuel + Collectif)
- 5.5 Ventilation par type de prestation (Individuel + Collectif)
- 5.6 Provisions mathématiques agrégées
- 5.7 Classement des sociétés par taux de frais généraux

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

EN BREF

- **Production** : Le segment Vie enregistre 79,2 Mds FCFA au T2 2026, en progression de 1,6 % sur un an.
- **Top 3** : SUNU VIE, SANLAMALLIANZ VIE et NSIA VIE concentrent 66 % du chiffre d'affaires du marché.
- **Équilibre technique** : Le ratio Prestations/Primes s'établit à 83,6 %, signalant une charge technique élevée à surveiller.
- **Mix produits** : L'épargne demeure la garantie dominante, représentant 50 % de la collecte totale du segment.
- **Engagements** : Les provisions mathématiques atteignent 1 019,6 Mds FCFA, en hausse de 8,8 % sur un an.
- **À noter** : Les données excluent SOMAVIE, société en difficulté; la bancassurance contribue 24,4 Mds FCFA, soit 30,8 % du CA.

Source : Direction des Assurances

5.1 Indicateurs clés du segment Vie

Indicateur	T2 2026	T2 2025	Évolution
Chiffre d'affaires	79,17 Mds FCFA	77,93 Mds FCFA	+1.6 %
Prestations payées	66,19 Mds FCFA	45,60 Mds FCFA	+45.2 %
Ratio P/P	83.6 %	58.5 %	-
Contrats actifs (Indiv + Coll)	3 413 742	3 404 156	+0.3 %
Production bancassurance	24,40 Mds FCFA	24,03 Mds FCFA	+1.5 %
Production digital / mobile	0,27 Mds FCFA	0,23 Mds FCFA	+14.5 %
Emprunts publics (placements État)	-	-	-
Dettes dues aux réassureurs	0,64 Mds FCFA	0,92 Mds FCFA	-30.3 %
Charge de gestion (frais perso + compte 80)	16,96 Mds FCFA	15,33 Mds FCFA	+10.7 %
Taux de commission global	Non disponible *	Non disponible *	-
Provisions mathématiques	1 019,62 Mds FCFA	937,18 Mds FCFA	+8.8 %

Source : Direction des Assurances

* Taux de commission global non disponible, chantier de mise à niveau du schéma de collecte par canal en cours.

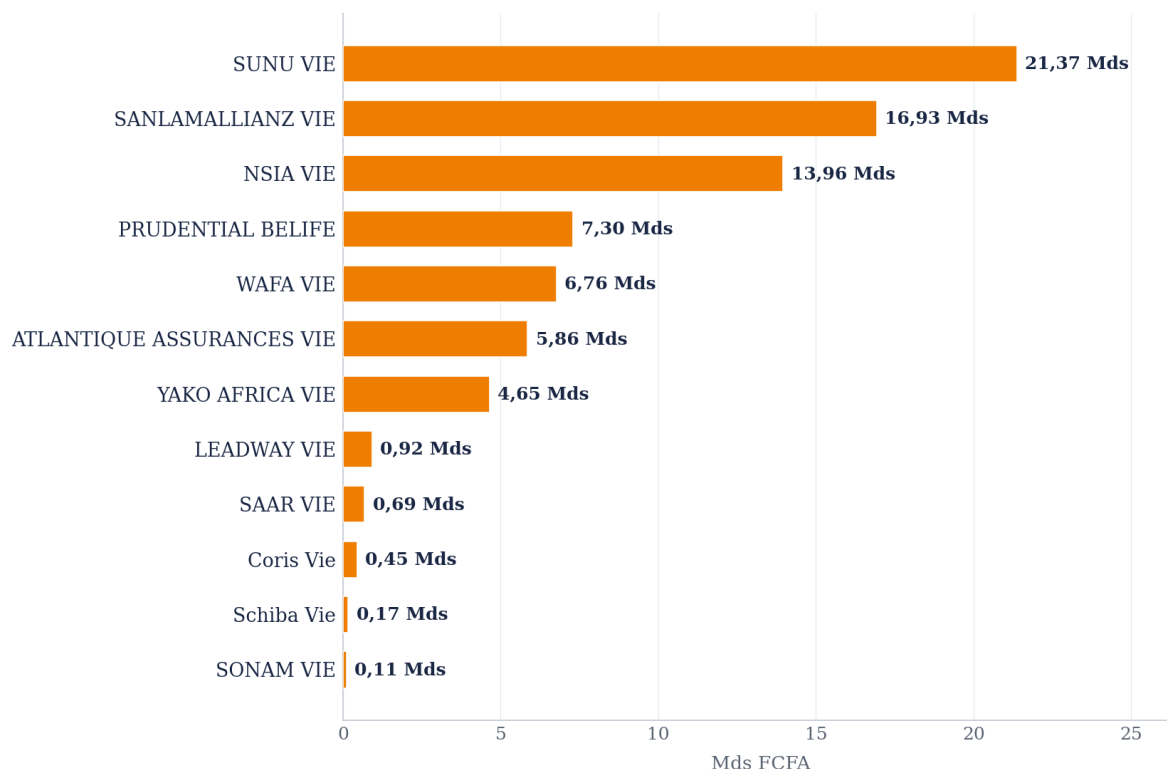
Au deuxième trimestre 2026, le segment Vie de la Côte d'Ivoire affiche un chiffre d'affaires de 79,2 milliards de FCFA, en progression modérée de 1,6 % sur un an, tandis que le portefeuille de contrats actifs demeure quasi stable à 3 413 742 unités (+0,3 % YoY). Le fait marquant de la période réside dans la forte progression des prestations payées, qui s'établissent à 66,2 milliards de FCFA, soit une hausse de 45,2 % sur un an, portant le ratio prestations sur primes à 83,6 %, niveau qui appelle une vigilance particulière quant à l'équilibre technique du segment. Par ailleurs, la bancassurance consolide sa position de premier canal de distribution avec 24,4 milliards de FCFA, représentant 30,8 % du chiffre d'affaires, tandis que les canaux digitaux et mobiles demeurent marginaux à 266,0 millions de FCFA, soit 0,3 % du CA, révélant un potentiel de développement encore largement inexploité. La charge de gestion s'établit à 17,0 milliards de FCFA (21,4 % du CA), et les provisions mathématiques atteignent 1 019,6 milliards de FCFA, témoignant de la solidité des engagements à long terme du secteur.

Source : Direction des Assurances

5.2 Classement des sociétés Vie

Chiffre d'affaires par société — T2 2026

Segment Vie • Côte d'Ivoire • Classement décroissant



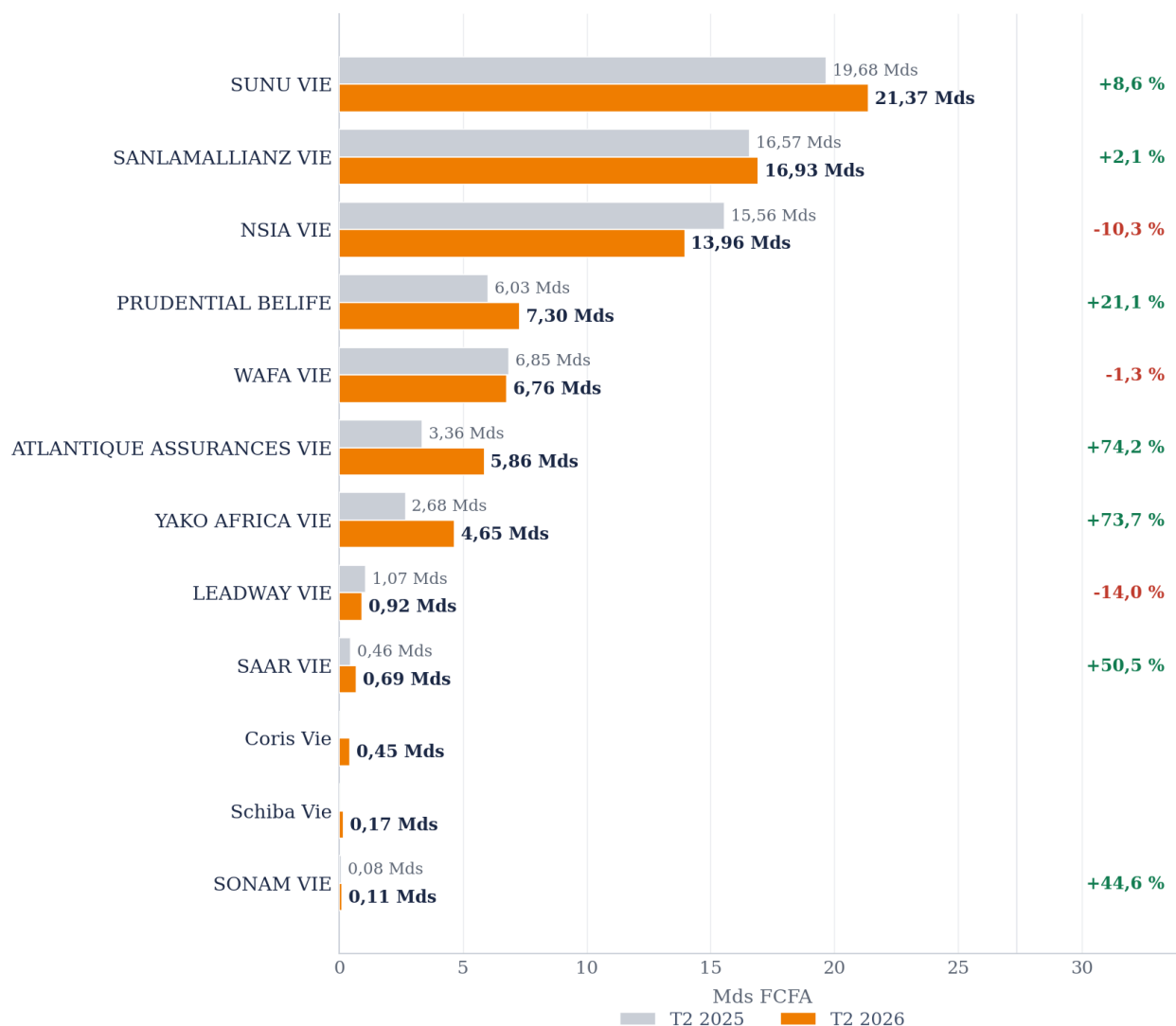
Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le marché vie ivoirien affiche une concentration élevée, les trois premiers acteurs captant à eux seuls 66,0 % d'un chiffre d'affaires global de 79,2 milliards FCFA. SUNU Vie s'impose comme leader incontesté avec 21,4 milliards FCFA, soit 27,0 % de part de marché, devant SANLAMALLIANZ Vie (16,9 milliards FCFA; 21,4 %) et NSIA Vie (14,0 milliards FCFA; 17,6 %), ces deux derniers consolidant des positions historiquement solides sur le segment. En bas de classement, Coris Vie (447,5 millions FCFA; 0,6 %), Schiba Vie (166,5 millions FCFA; 0,2 %) et SONAM Vie (111,7 millions FCFA; 0,1 %) enregistrent des contributions marginales, caractéristiques d'acteurs récents, à positionnement de niche ou en phase de montée en charge, dont le poids agrégé demeure négligeable à l'échelle du marché.

Source : Direction des Assurances

5.3 Évolution annuelle par société (T2 2025 vers T2 2026)

Évolution du chiffre d'affaires par société



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Vie du marché ivoirien des assurances présente une dynamique contrastée. Du côté des progressions les plus marquantes, Atlantique Assurances Vie enregistre la plus forte hausse avec un chiffre d'affaires porté de 3,4 milliards à 5,9 milliards FCFA (+74,2 %), suivi de près par Yako Africa Vie, dont les primes progressent de 2,7 milliards à 4,7 milliards FCFA (+73,7 %), témoignant d'une montée en puissance significative de ces deux acteurs. Saar Vie consolide également sa trajectoire ascendante, passant de 457,8 millions à 688,9 millions FCFA (+50,5 %). À l'inverse, NSIA Vie recule de 15,6 milliards à 14,0 milliards FCFA (-10,3 %), Leadway Vie de 1,1 milliard à 920,8 millions FCFA (-14,0 %), et Wafa Vie affiche un léger repli de 6,9 milliards à 6,8 milliards FCFA (-1,3 %), des évolutions pouvant refléter des ajustements de portefeuille ou une pression concurrentielle accrue. L'entrée de Coris Vie et Schiba Vie élargit l'offre du marché.

Globalement, le segment Vie affiche une dynamique positive, portée par la montée en puissance de nouveaux acteurs compétitifs.

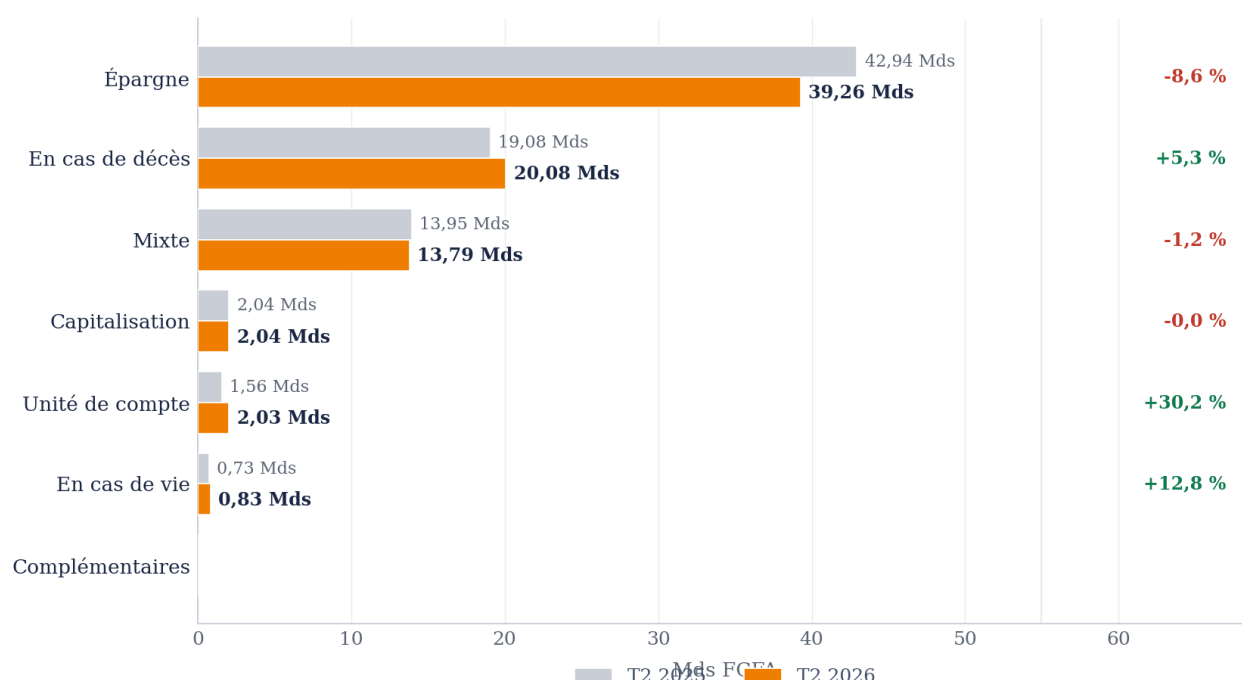
Source : Direction des Assurances

5.4 Ventilation par garantie (Individuel + Collectif)

Garantie	T2 2026	Part	T2 2025	Évolution
En cas de vie	0,83 Mds FCFA	1.0 %	0,73 Mds FCFA	+12.8 %
En cas de décès	20,08 Mds FCFA	25.4 %	19,08 Mds FCFA	+5.3 %
Mixte	13,79 Mds FCFA	17.4 %	13,95 Mds FCFA	-1.2 %
Épargne	39,26 Mds FCFA	49.6 %	42,94 Mds FCFA	-8.6 %
Capitalisation	2,04 Mds FCFA	2.6 %	2,04 Mds FCFA	-0.0 %
Unité de compte	2,03 Mds FCFA	2.6 %	1,56 Mds FCFA	+30.2 %
Complémentaires	-	0.0 %	-	-
Microassurance vie	1,14 Mds FCFA	1.4 %	1,82 Mds FCFA	-37.2 %
Acceptations	-	0.0 %	-	-

Source : Direction des Assurances

Ventilation par garantie — comparaison annuelle



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Vie de la Côte d'Ivoire est structurellement dominé par la garantie Épargne, qui concentre 49,6 % des cotisations avec 39,3 milliards de FCFA, bien qu'elle accuse un repli significatif de 8,6 % par rapport au même trimestre de l'exercice précédent (42,9 milliards de FCFA), signal d'un possible arbitrage de la clientèle vers d'autres supports. La garantie En cas de décès consolide sa deuxième position avec 20,1 milliards de FCFA (25,4 %), en progression de 5,3 %, témoignant d'une demande soutenue en couverture de risque pur. À noter, les unités de compte enregistrent la plus forte dynamique du portefeuille avec une hausse de 30,2 %, atteignant 2,0 milliards de FCFA (2,6 %), signal encourageant de modernisation et de diversification du marché. À l'inverse, la Microassurance vie recule fortement de 37,2 % à 1,1 milliard de FCFA, ce qui mérite une attention prudentielle particulière. D'un point de vue prudentiel, la concentration persistante sur l'Épargne,

conjuguée à son repli, invite à surveiller l'évolution du mix produits afin de prévenir tout déséquilibre structurel du portefeuille vie.

Source : Direction des Assurances

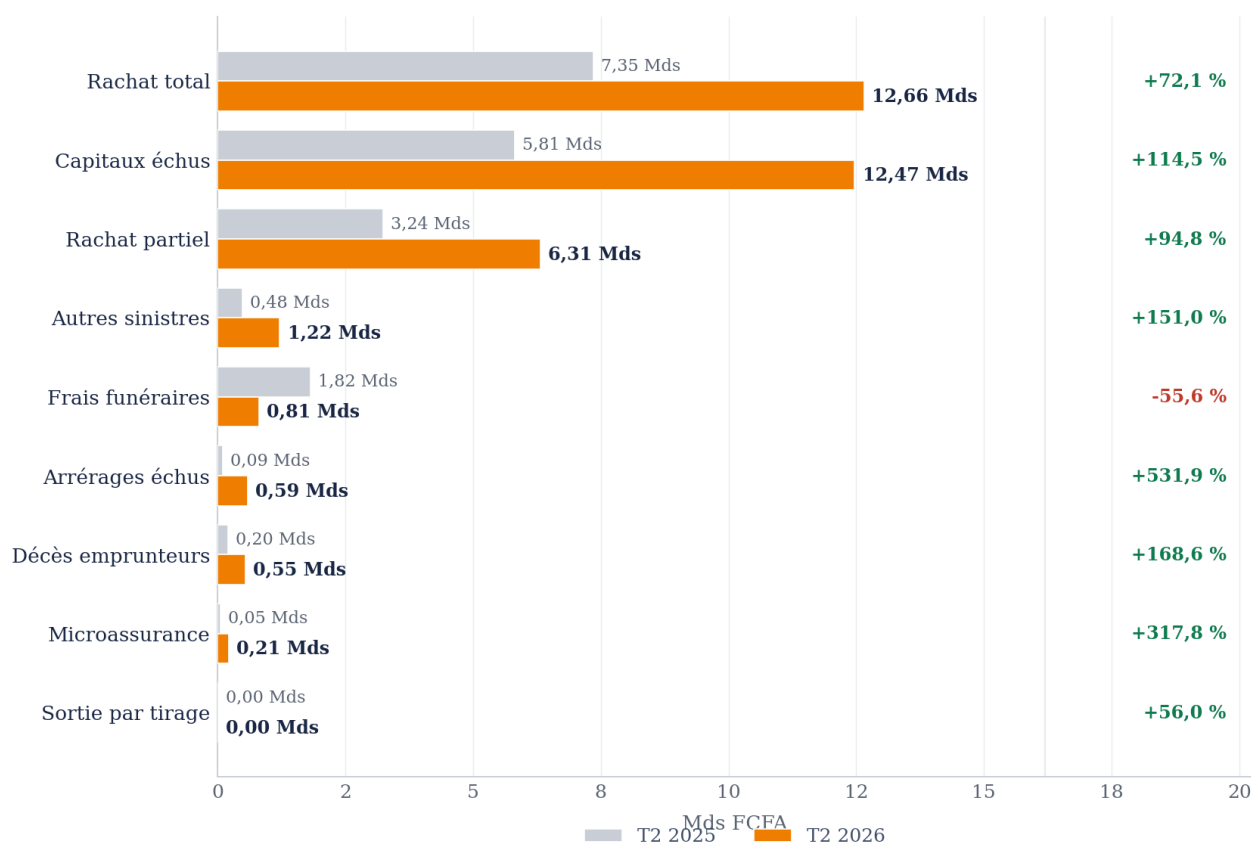
5.5 Ventilation par type de prestation (Individuel + Collectif)

Individuel

Type de prestation	Prestations déclarées	Payées dans le trimestre	Stock fin trimestre
Arrérages échus	1,26 Mds FCFA	0,59 Mds FCFA	2,81 Mds FCFA
Capitaux échus	44,29 Mds FCFA	12,47 Mds FCFA	6,29 Mds FCFA
Décès emprunteurs	0,50 Mds FCFA	0,55 Mds FCFA	1,47 Mds FCFA
Frais funéraires	0,85 Mds FCFA	0,81 Mds FCFA	1,07 Mds FCFA
Rachat partiel	13,75 Mds FCFA	6,31 Mds FCFA	0,02 Mds FCFA
Rachat total	40,89 Mds FCFA	12,66 Mds FCFA	0,15 Mds FCFA
Sortie par tirage	0,01 Mds FCFA	0,00 Mds FCFA	-
Microassurance	0,22 Mds FCFA	0,21 Mds FCFA	0,04 Mds FCFA
Autres sinistres	18,38 Mds FCFA	1,22 Mds FCFA	6,19 Mds FCFA
TOTAL	120,14 Mds FCFA	34,81 Mds FCFA	18,04 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

Prestations payées dans le trimestre — Individuel



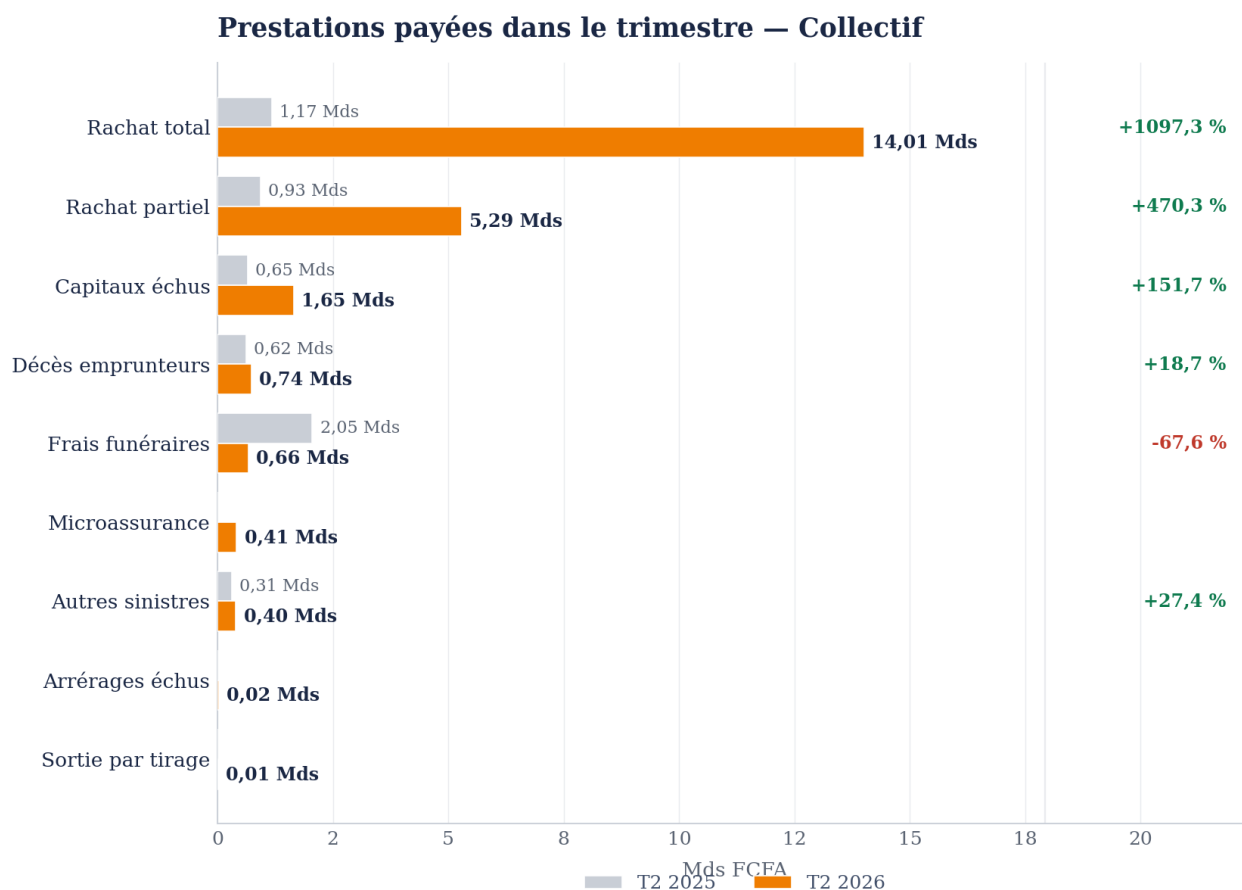
Source : Direction des Assurances

Collectif

Type de prestation	Prestations déclarées	Payées dans le trimestre	Stock fin trimestre
--------------------	-----------------------	--------------------------	---------------------

Arrérages échus	0,04 Mds FCFA	0,02 Mds FCFA	0,02 Mds FCFA
Capitaux échus	2,15 Mds FCFA	1,65 Mds FCFA	0,58 Mds FCFA
Décès emprunteurs	1,71 Mds FCFA	0,74 Mds FCFA	1,25 Mds FCFA
Frais funéraires	1,03 Mds FCFA	0,66 Mds FCFA	2,03 Mds FCFA
Rachat partiel	5,38 Mds FCFA	5,29 Mds FCFA	0,01 Mds FCFA
Rachat total	15,59 Mds FCFA	14,01 Mds FCFA	0,19 Mds FCFA
Sortie par tirage	0,01 Mds FCFA	0,01 Mds FCFA	-
Microassurance	0,91 Mds FCFA	0,41 Mds FCFA	0,62 Mds FCFA
Autres sinistres	1,70 Mds FCFA	0,40 Mds FCFA	0,60 Mds FCFA
TOTAL	28,50 Mds FCFA	23,19 Mds FCFA	5,29 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

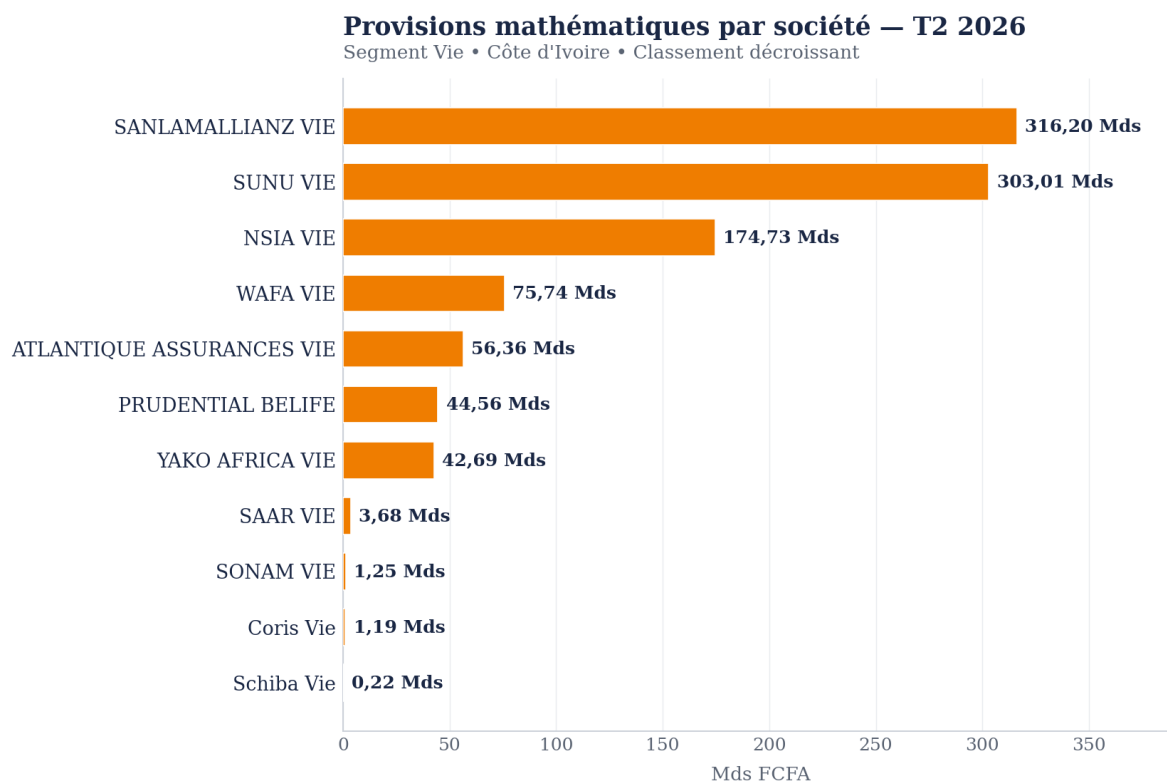


Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, les prestations réglées au titre du segment Vie s'établissent à 34,8 milliards FCFA pour le bloc individuel et 23,2 milliards FCFA pour le bloc collectif. Côté individuel, les rachats totaux (12,7 Mds FCFA) et les capitaux échus (12,5 Mds FCFA) concentrent l'essentiel des décaissements, suivis des rachats partiels (6,3 Mds FCFA), traduisant une pression de décollecte volontaire significative. Côté collectif, les rachats totaux dominent également avec 14,0 Mds FCFA, devant les rachats partiels (5,3 Mds FCFA) et les capitaux échus (1,6 Md FCFA). L'analyse des stocks révèle des expositions futures préoccupantes : le bloc individuel affiche un encours de 18,0 milliards FCFA, porté principalement par les capitaux échus (6,3 Mds FCFA), les autres sinistres (6,2 Mds FCFA) et les arrérages échus (2,8 Mds FCFA). Sur le plan prudentiel, la conjonction de rachats massifs et de stocks élevés constitue un signal d'alerte sur la liquidité des assureurs, appelant une vigilance accrue des autorités de contrôle quant à l'adéquation des actifs en représentation.

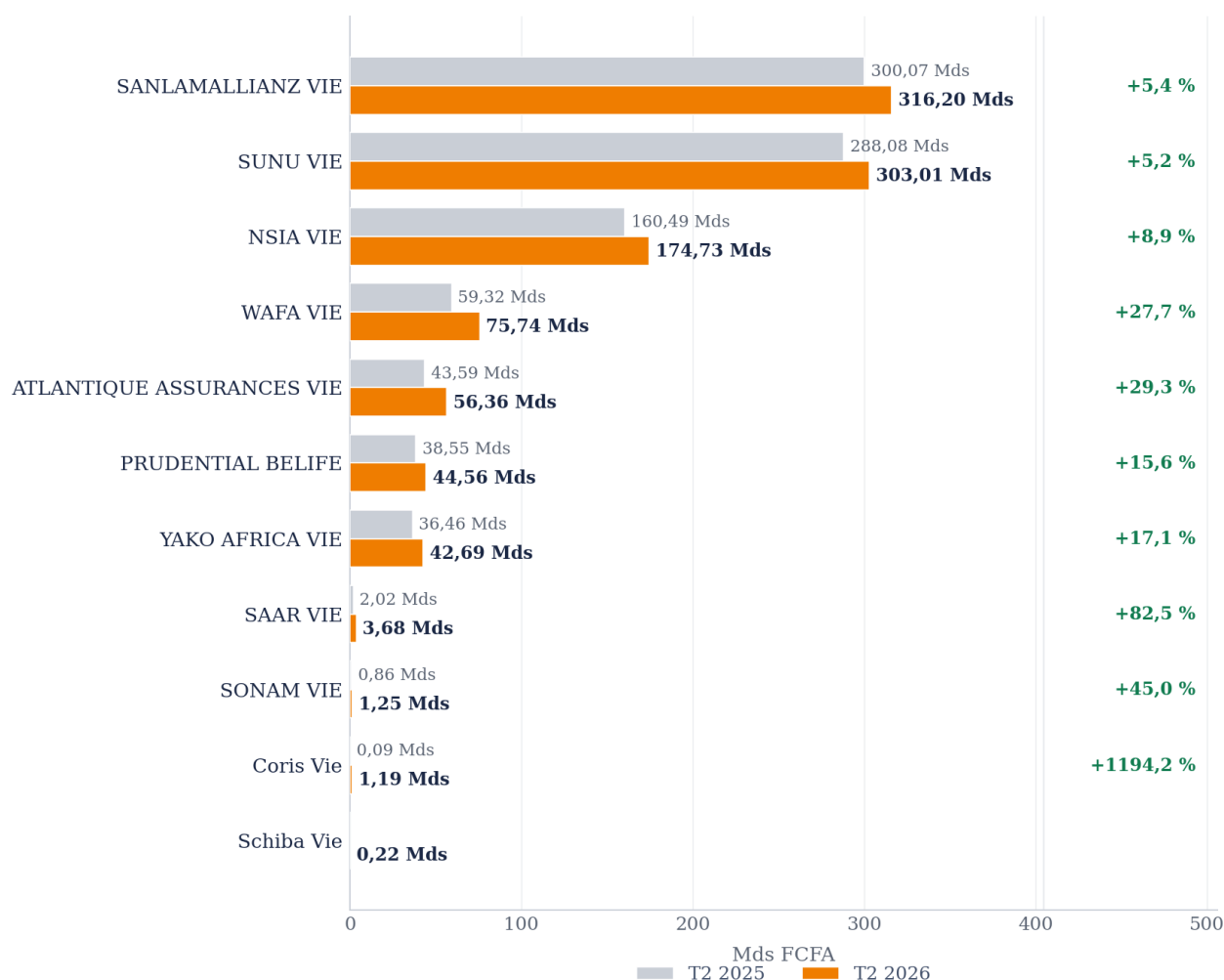
5.6 Provisions mathématiques agrégées

Le total des provisions mathématiques constituées par les compagnies Vie atteint 1 019,62 Mds FCFA au deuxième trimestre 2026, contre 937,18 Mds FCFA au deuxième trimestre 2025 (+8.8 %).



Source : Direction des Assurances

Évolution des provisions mathématiques par société



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, les provisions mathématiques du segment Vie s'établissent à 1 019,6 milliards de FCFA, franchissant ainsi le seuil symbolique du millier de milliards et témoignant de l'ampleur des engagements techniques cumulés par les compagnies vie opérant sur le marché ivoirien. Par rapport au deuxième trimestre 2025, où ces provisions s'élevaient à 937,2 milliards de FCFA, la progression atteint +8,8 % en glissement annuel, confirmant une dynamique de croissance soutenue et régulière des engagements de long terme. Le ratio provisions mathématiques sur chiffre d'affaires trimestriel ressort à 12,88, pour un chiffre d'affaires vie de 79,2 milliards de FCFA, signalant un niveau de maturité avancé du marché et une prédominance des contrats à horizon pluriannuel. Ce stock d'engagements appelle une vigilance prudentielle accrue quant à la qualité et à la durée des actifs en représentation, dimension qui fait l'objet d'une analyse approfondie en Partie 9 de la présente note.

Au deuxième trimestre 2026, les provisions mathématiques (PM) du segment Vie s'établissent à 1 019,6 milliards de FCFA, portées par onze sociétés agréées. La structure du marché demeure fortement concentrée : SANLAMALLIANZ VIE (316,2 Mds FCFA, 31,0 %), SUNU VIE (303,0 Mds FCFA, 29,7 %) et NSIA VIE (174,7 Mds FCFA, 17,1 %) cumulent à elles seules 77,9 % des engagements totaux, traduisant une polarisation persistante de l'épargne longue. Du côté des dynamiques de collecte, Coris Vie enregistre la progression la plus marquée, ses PM passant de 91,8 millions à 1,2 milliard de FCFA (+1 194,2 %), suivie de SAAR VIE (+82,5 %) et de SONAM VIE (+45,0 %), signalant une montée en puissance de ces acteurs sur le marché de l'épargne. Les trois leaders affichent quant à eux des hausses modérées comprises entre +5,2 % et +8,9 %, reflétant une croissance organique maîtrisée sans signal de rachats massifs à ce stade. L'importance des PM agréées soulève néanmoins un enjeu prudentiel majeur relatif à la qualité et à la liquidité des actifs en représentation, dont l'analyse détaillée est développée en Partie 9.

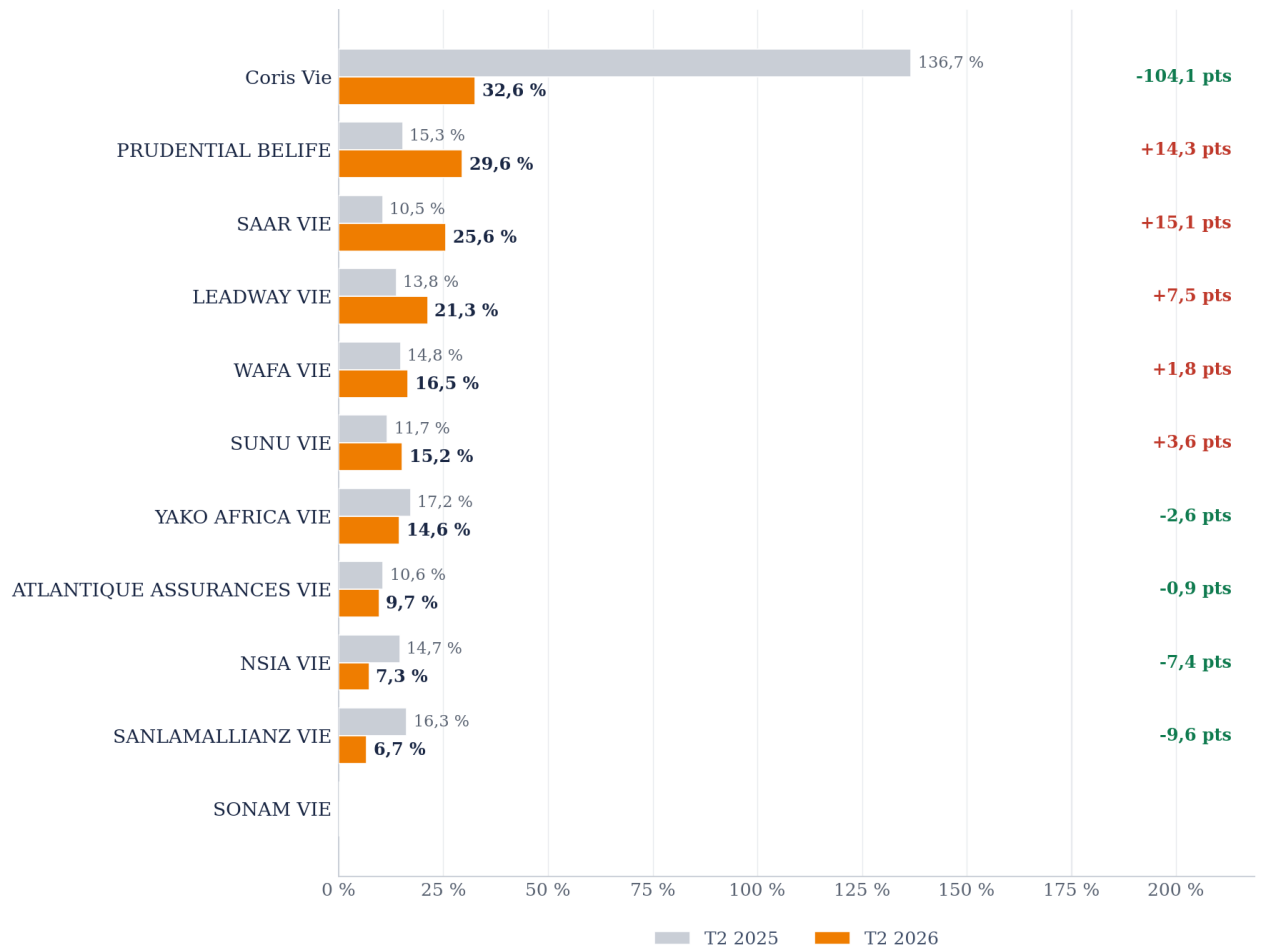
Source : Direction des Assurances

5.7 Classement des sociétés par taux de frais généraux

#	Société	Frais généraux	CA T2 2026	Taux T2 2026	Taux T2 2025	Variation	Alerte
1	Schiba Vie	0,18 Mds FCFA	0,17 Mds FCFA	110.3 %	n/a	- (entrée récente)	-
2	Coris Vie	0,15 Mds FCFA	0,45 Mds FCFA	32.6 %	136.7 %	-104.1 pts	-
3	PRUDENTIAL BELIFE	2,16 Mds FCFA	7,30 Mds FCFA	29.6 %	15.3 %	+14.3 pts	-
4	SAAR VIE	0,18 Mds FCFA	0,69 Mds FCFA	25.6 %	10.5 %	+15.1 pts	-
5	LEADWAY VIE	0,20 Mds FCFA	0,92 Mds FCFA	21.3 %	13.8 %	+7.5 pts	-
6	Wafa Vie	1,12 Mds FCFA	6,76 Mds FCFA	16.5 %	14.8 %	+1.8 pts	-
7	SUNU VIE	3,26 Mds FCFA	21,37 Mds FCFA	15.2 %	11.7 %	+3.6 pts	-
8	YAKO AFRICA VIE	0,68 Mds FCFA	4,65 Mds FCFA	14.6 %	17.2 %	-2.6 pts	-
9	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	0,57 Mds FCFA	5,86 Mds FCFA	9.7 %	10.6 %	-0.9 pts	-
10	NSIA VIE	1,02 Mds FCFA	13,96 Mds FCFA	7.3 %	14.7 %	-7.4 pts	-
11	SANLAMALLIANZ VIE	1,13 Mds FCFA	16,93 Mds FCFA	6.7 %	16.3 %	-9.6 pts	-
12	SONAM VIE	-	0,11 Mds FCFA	0.0 %	0.0 %	+0.0 pts	-

Source : Direction des Assurances

Taux de frais généraux par société — comparaison annuelle



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, l'analyse du taux de frais généraux des sociétés Vie, rapportant les autres charges du compte 80 au chiffre d'affaires Vie, révèle des situations contrastées appelant une attention prudentielle différenciée. Schiba Vie affiche le taux le plus élevé du marché, à 110,3 %, sans référentiel de comparaison disponible au T2 2025, ce qui s'explique par son entrée récente sur le marché; toutefois, ce niveau exceptionnel justifie un suivi rapproché de la trajectoire de montée en charge. Coris Vie, bien qu'en forte amélioration (-104,1 points à 32,6 %), demeure au-delà du seuil de vigilance de 20 %. PRUDENTIAL BELIFE enregistre la dégradation la plus préoccupante parmi les sociétés établies, avec un taux en hausse de 14,3 points à 29,6 %; SAAR Vie (+15,1 points à 25,6 %) et LEADWAY Vie (+7,5 points à 21,3 %) présentent des dynamiques similaires. À l'opposé, SANLAMALLIANZ Vie (6,7 %) et NSIA Vie (7,3 %) s'inscrivent dans la norme d'efficacité, avec des améliorations respectives de 9,6 et 7,4 points. La Direction des Assurances est invitée à instaurer un suivi rapproché des sociétés dont le taux excède 20 % ou s'inscrit en dégradation continue.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 06

Segment Non-Vie (IARD)

DANS CETTE PARTIE

- | 6.1 Indicateurs clés du segment Non-Vie
- | 6.2 Classement des sociétés IARD
- | 6.3 Évolution annuelle par société (vs T-1 an)
- | 6.4 Ventilation par branche d'activité
- | 6.5 Ventilation par type de sinistre
- | 6.6 Stock des Bons à Payer (BAP)
- | 6.7 Recouvrement des recours
- | 6.8 Classement des sociétés par taux de frais généraux

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

EN BREF

- **Production** : la collecte IARD s'établit à 81,4 milliards FCFA au T2 2026, en recul de 13,6 % sur un an.
- **Concentration** : SANLAMALLIANZ, GNA Assurances et SAAR ASSURANCE captent conjointement 48 % de la production du marché.
- **Sinistralité** : le taux de sinistralité ressort à 49,0 %, traduisant un équilibre technique globalement maîtrisé sur la période.
- **Mix produits** : la branche Incendie et dommages demeure dominante, représentant 31 % de la production IARD totale.
- **Engagements** : le stock de bons à payer en clôture atteint 14,4 milliards FCFA, en hausse de 37,4 % par rapport au T2 2025.
- **À noter** : SONAM GENERALE n'a pas transmis ses données, limitant ainsi l'exhaustivité de l'analyse du segment.

Source : Direction des Assurances

6.1 Indicateurs clés du segment Non-Vie

Indicateur	T2 2026	T2 2025	Évolution
Chiffre d'affaires	81,38 Mds FCFA	94,24 Mds FCFA	-13.6 %
Sinistres payés	39,90 Mds FCFA	37,89 Mds FCFA	+5.3 %
Taux de sinistralité	49.0 %	40.2 %	-
Contrats actifs (Indiv + Coll)	376 453	206 111	+82.6 %
Production bancassurance	2,97 Mds FCFA	1,48 Mds FCFA	+100.9 %
Production digital / mobile	2,63 Mds FCFA	1,28 Mds FCFA	+105.3 %
Emprunts publics (placements État)	19,55 Mds FCFA	12,85 Mds FCFA	+52.2 %
Dettes dues aux réassureurs	44,87 Mds FCFA	8,87 Mds FCFA	+405.6 %
Charge de gestion (frais perso + compte 80)	25,19 Mds FCFA	30,79 Mds FCFA	-18.2 %
Taux de commission global	Non disponible *	Non disponible *	-
Stock BAP clôture	14,42 Mds FCFA	10,49 Mds FCFA	+37.4 %

Source : Direction des Assurances

* Taux de commission global non disponible, chantier de mise à niveau du schéma de collecte par canal en cours.

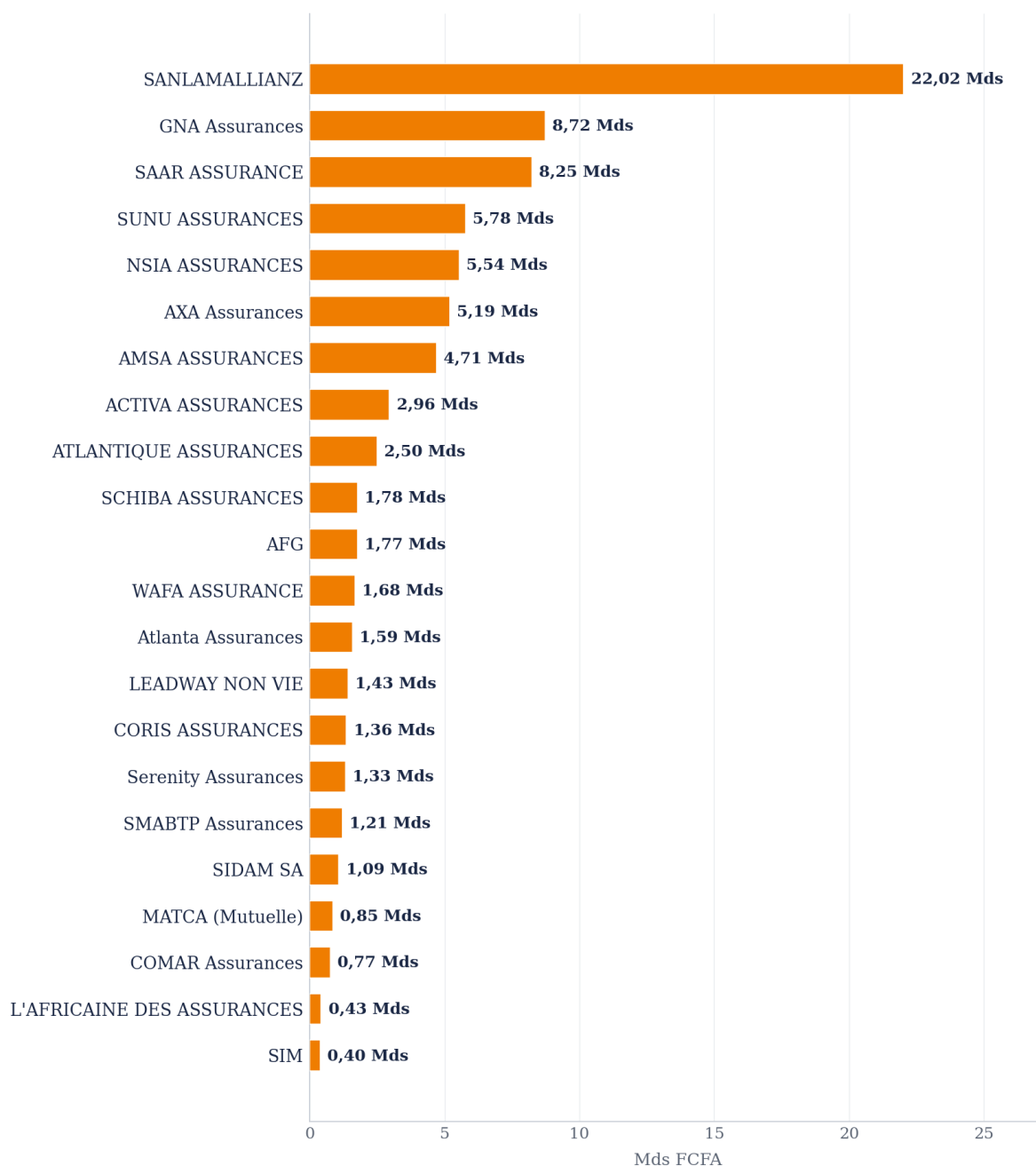
Au deuxième trimestre 2026, le segment Non-Vie de la Côte d'Ivoire enregistre un chiffre d'affaires de 81,4 milliards de FCFA, en recul de 13,6 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, ce qui constitue le signal le plus préoccupant de la période sous revue. Cette contraction du volume de primes contraste avec la progression soutenue du portefeuille, qui atteint 376 453 contrats actifs, soit une hausse de 82,6 % en glissement annuel, portée notamment par la dynamique des canaux alternatifs, bancassurance (3,0 Mds FCFA, +100,9 %) et digital/mobile (2,6 Mds FCFA, +105,3 %). Par ailleurs, la pression sur les charges demeure significative : les sinistres payés progressent de 5,3 % à 39,9 milliards de FCFA, portant le taux de sinistralité à 49,0 %, tandis que la charge de gestion s'établit à 25,2 milliards de FCFA, soit 31,0 % du chiffre d'affaires. Le niveau des dettes envers les réassureurs, à 44,9 milliards de FCFA, appelle une vigilance particulière quant à la soutenabilité de la structure financière du segment.

Source : Direction des Assurances

6.2 Classement des sociétés IARD

Chiffre d'affaires par société — T2 2026

Segment Non-Vie • Côte d'Ivoire • Classement décroissant



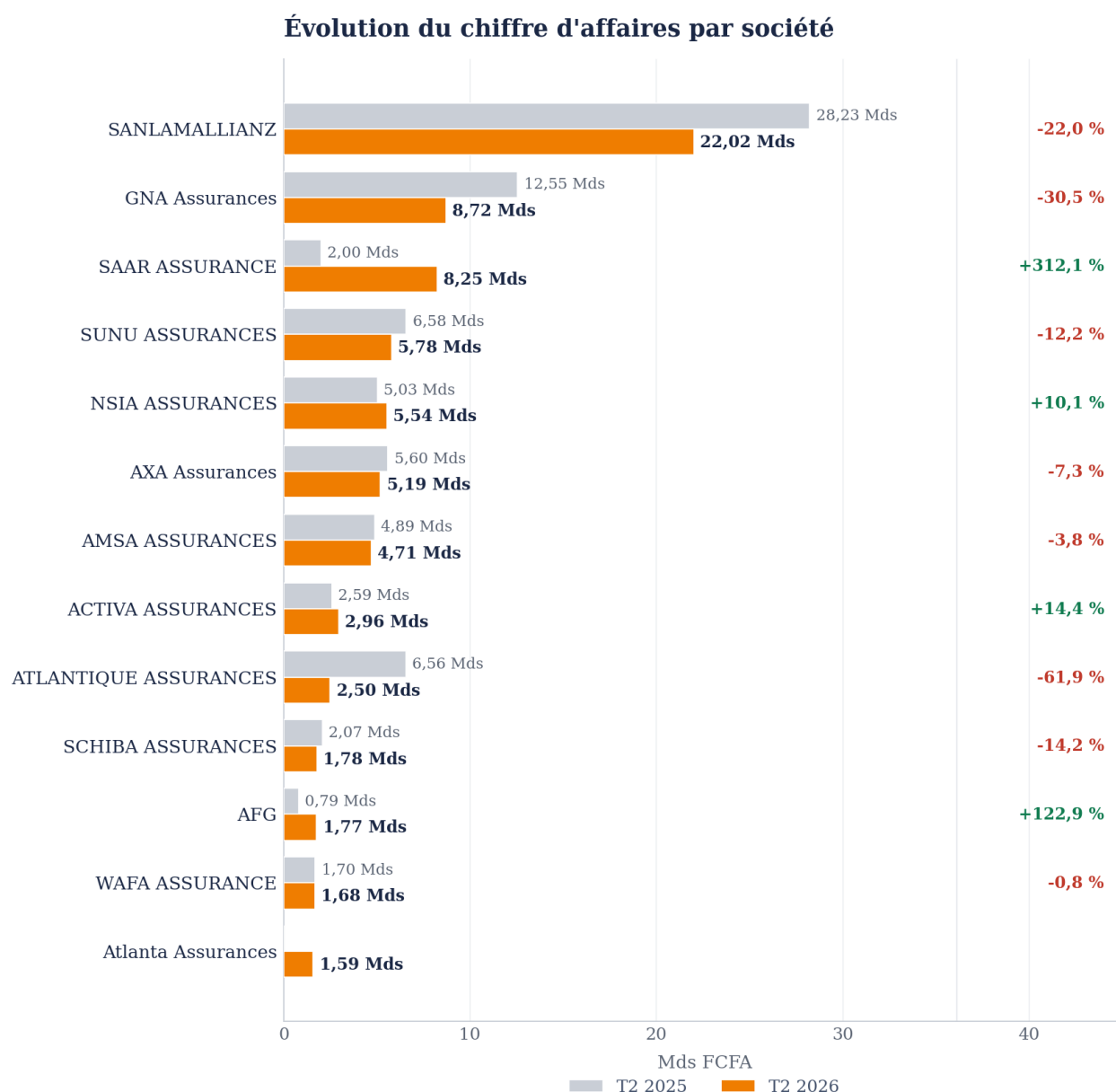
Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Non-Vie du marché ivoirien des assurances enregistre un chiffre d'affaires global de 81,4 milliards de FCFA, réparti entre 22 sociétés. La structure du marché révèle une concentration marquée au profit des trois premiers opérateurs, dont les parts cumulées atteignent 47,9 % du total. SANLAMALLIANZ domine nettement le classement avec 22,0 milliards de FCFA, soit 27,1 % des primes émises, devançant GNA Assurances (8,7 milliards de FCFA; 10,7 %) et SAAR ASSURANCE (8,2 milliards de FCFA; 10,1 %). En bas de classement, COMAR Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES et SIM affichent des contributions marginales, comprises entre

401,0 millions et 773,8 millions de FCFA, représentant chacune 0,5 % à 1,0 % du marché, témoignant d'un écart structurel significatif entre les leaders et les acteurs de moindre envergure.

Source : Direction des Assurances

6.3 Évolution annuelle par société (T2 2025 vers T2 2026)



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Non-Vie du marché ivoirien présente des évolutions contrastées entre les différents opérateurs. SAAR Assurance enregistre la progression la plus remarquable, avec des primes passant de 2,0 milliards à 8,2 milliards FCFA, soit une hausse de 312,1 %, traduisant une dynamique commerciale particulièrement soutenue. AFG consolide également sa

position, progressant de 793,6 millions à 1,8 milliard FCFA (+122,9 %), tandis que Coris Assurances affiche une croissance significative de 88,6 %, ses primes évoluant de 723,3 millions à 1,4 milliard FCFA. À l'opposé, Atlantique Assurances accuse le repli le plus prononcé, ses primes reculant de 6,6 milliards à 2,5 milliards FCFA (-61,9 %), suivie de Serenity Assurances (-44,7 %, de 2,4 milliards à 1,3 milliard FCFA) et de SMABTP Assurances (-34,8 %, de 1,9 milliard à 1,2 milliard FCFA). L'entrée sur le marché de deux nouvelles sociétés, Atlanta Assurances et SIM, témoigne d'un élargissement de l'offre, conférant globalement au segment une dynamique de recomposition structurelle.

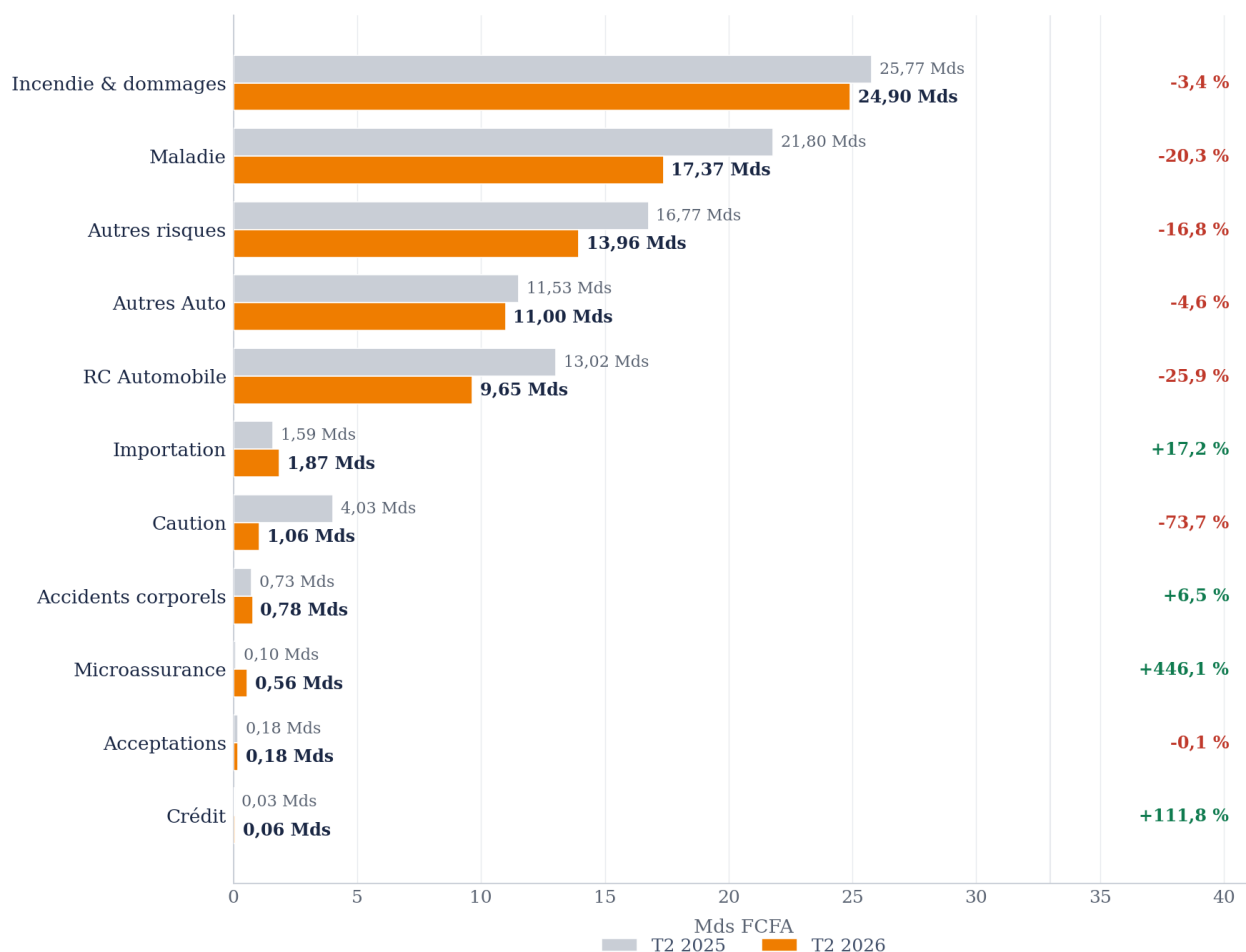
Source : Direction des Assurances

6.4 Ventilation par branche d'activité

Branches	T2 2026	Part	T2 2025	Évolution
Maladie	17,37 Mds FCFA	21.3 %	21,80 Mds FCFA	-20.3 %
Accidents corporels	0,78 Mds FCFA	1.0 %	0,73 Mds FCFA	+6.5 %
RC Automobile	9,65 Mds FCFA	11.9 %	13,02 Mds FCFA	-25.9 %
Autres Auto	11,00 Mds FCFA	13.5 %	11,53 Mds FCFA	-4.6 %
Incendie & dommages	24,90 Mds FCFA	30.6 %	25,77 Mds FCFA	-3.4 %
Crédit	0,06 Mds FCFA	0.1 %	0,03 Mds FCFA	+111.8 %
Caution	1,06 Mds FCFA	1.3 %	4,03 Mds FCFA	-73.7 %
Importation	1,87 Mds FCFA	2.3 %	1,59 Mds FCFA	+17.2 %
Microassurance	0,56 Mds FCFA	0.7 %	0,10 Mds FCFA	+446.1 %
Microassurance agricole	-	0.0 %	0,10 Mds FCFA	-100.0 %
Autres risques	13,96 Mds FCFA	17.2 %	16,77 Mds FCFA	-16.8 %
Acceptations	0,18 Mds FCFA	0.2 %	0,18 Mds FCFA	-0.1 %

Source : Direction des Assurances

Ventilation par branche — comparaison annuelle



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Non-Vie de la Côte d'Ivoire affiche une structure dominée par la branche Incendie & dommages, qui représente 30,6 % des primes émises avec 24,9 milliards de FCFA, en léger recul de 3,4 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. La branche Maladie, deuxième contributrice avec 17,4 milliards de FCFA (21,3 %), enregistre une contraction significative de 20,3 %. Le socle traditionnel automobile, constitué de la RC Automobile (11,9 %, 9,6 milliards de FCFA) et des Autres Auto (13,5 %, 11,0 milliards de FCFA), représente ensemble 25,4 % du portefeuille, mais accuse des baisses respectives de 25,9 % et 4,6 %. En revanche, la microassurance enregistre une progression spectaculaire de 446,1 %, atteignant 556,0 millions de FCFA, signalant une dynamique d'émergence notable. La branche Crédit affiche également une forte hausse de 111,8 %, tandis que la Caution recule de 73,7 % à 1,1 milliard de FCFA.

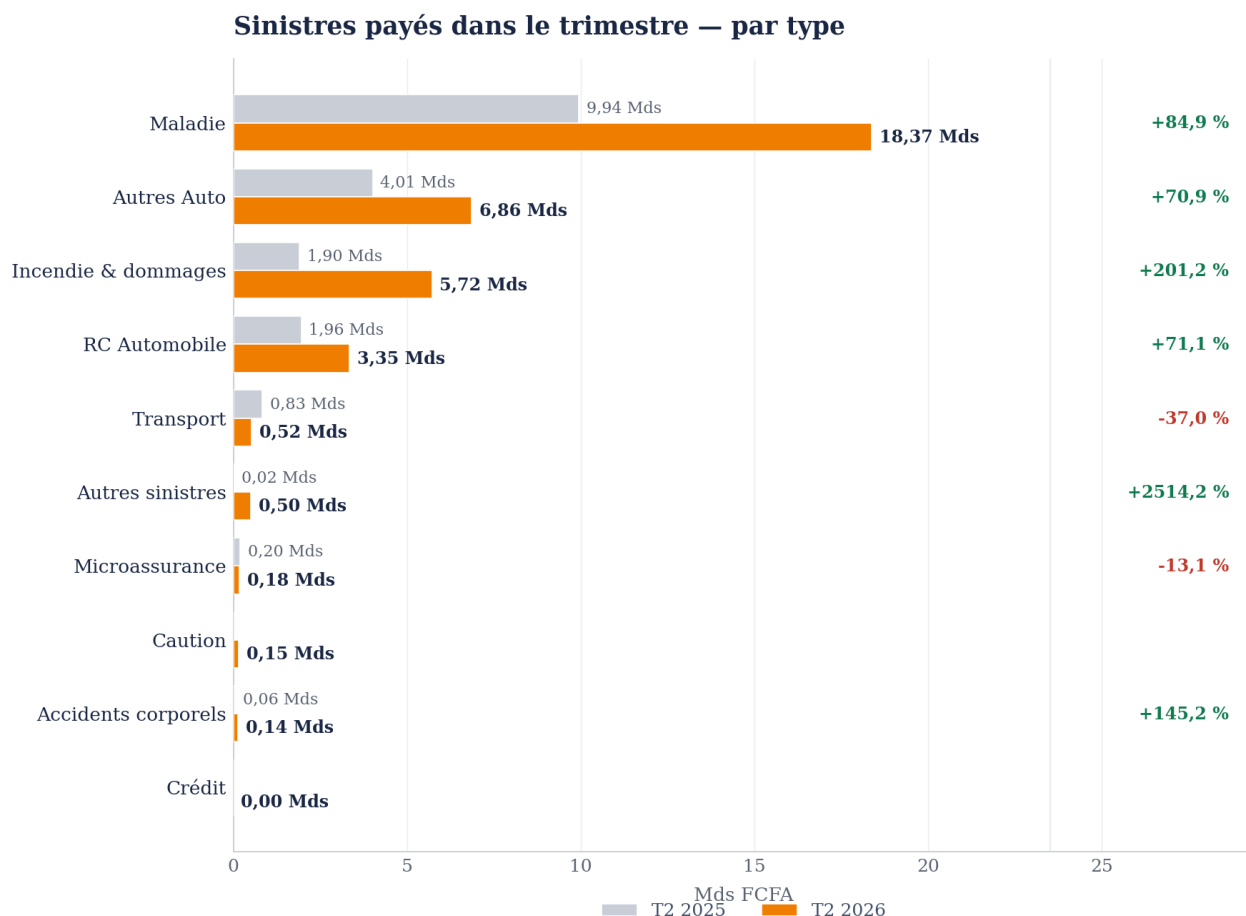
Source : Direction des Assurances

6.5 Ventilation par type de sinistre

Type de sinistre	Sinistres déclarés	Payés dans le trimestre	Stock fin trimestre
Maladie	7,66 Mds FCFA	18,37 Mds FCFA	5,20 Mds FCFA
Accidents corporels	0,17 Mds FCFA	0,14 Mds FCFA	5,05 Mds FCFA
RC Automobile	4,81 Mds FCFA	3,35 Mds FCFA	35,63 Mds FCFA

Autres Auto	6,11 Mds FCFA	6,86 Mds FCFA	20,85 Mds FCFA
Incendie & dommages	3,29 Mds FCFA	5,72 Mds FCFA	29,87 Mds FCFA
Crédit	0,16 Mds FCFA	0,00 Mds FCFA	0,36 Mds FCFA
Caution	-	0,15 Mds FCFA	0,18 Mds FCFA
Transport	1,38 Mds FCFA	0,52 Mds FCFA	7,45 Mds FCFA
Microassurance	0,18 Mds FCFA	0,18 Mds FCFA	5,30 Mds FCFA
Autres sinistres	1,90 Mds FCFA	0,50 Mds FCFA	18,68 Mds FCFA
TOTAL	25,66 Mds FCFA	35,78 Mds FCFA	128,57 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le segment Non-Vie de la Côte d'Ivoire enregistre un total de sinistres déclarés de 25,7 milliards FCFA, pour des paiements effectifs de 35,8 milliards FCFA, traduisant un ratio payés/déclarés supérieur à l'unité (1,39) et révélant un recours significatif aux provisions constituées antérieurement. La branche Maladie domine les décaissements avec 18,4 milliards FCFA payés, soit 51,4 % du total, malgré seulement 7,7 milliards déclarés sur la période, ce qui signale une liquidation accélérée du stock existant. Les branches Autres Auto (6,9 milliards payés) et Incendie & dommages (5,7 milliards payés) complètent le podium des règlements. En matière d'engagements résiduels, la RC Automobile concentre le stock le plus élevé avec 35,6 milliards FCFA, suivie d'Incendie & dommages (29,9 milliards) et Autres Auto (20,8 milliards), représentant collectivement 67 % du stock global de 128,6 milliards FCFA. La branche Caution, sans aucune déclaration nouvelle

mais affichant 150,1 millions payés, mérite une attention prudentielle particulière quant à l'adéquation de ses provisions résiduelles de 178,8 millions FCFA.

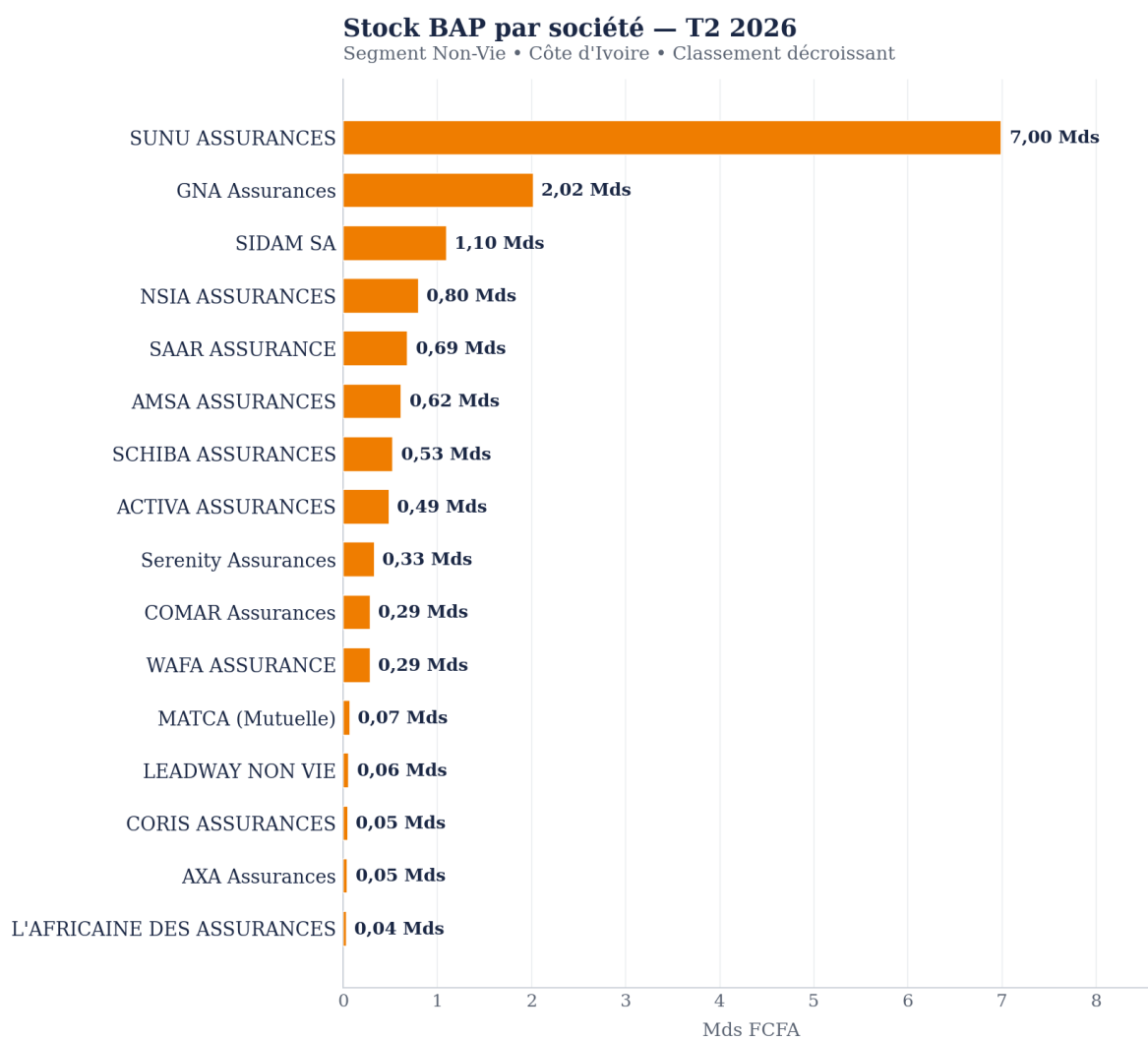
Source : Direction des Assurances

6.6 Stock des Bons à Payer (BAP)

Au deuxième trimestre 2026, AFG et ATLANTIQUE ASSURANCES n'ont pas renseigné leur stock de Bons à Payer (clôture). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

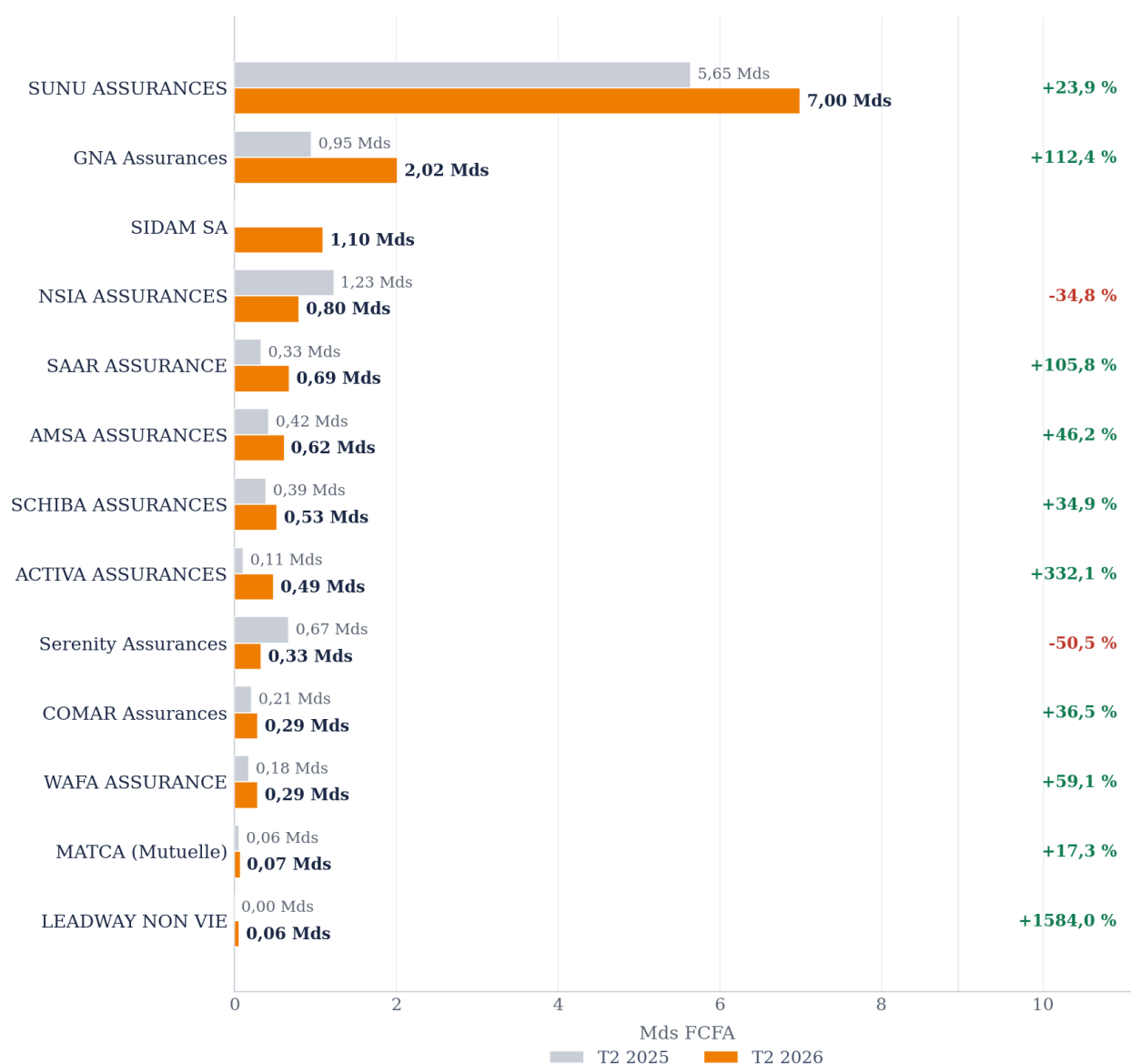
Tranche d'âge	Montant	Part	Statut prudentiel
Moins de 3 mois	7,42 Mds FCFA	51.4 %	- Normal
3 à 6 mois	5,96 Mds FCFA	41.3 %	- Acceptable
6 à 12 mois	0,57 Mds FCFA	3.9 %	- À surveiller
Plus de 12 mois	0,82 Mds FCFA	5.7 %	- Critique
STOCK TOTAL	14,42 Mds FCFA	100,0 %	

Source : Direction des Assurances



Source : Direction des Assurances

Évolution du stock BAP par société



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le stock de bons à payer (BAP) du segment Non-Vie s'établit à 14,4 milliards de FCFA, sur la base des déclarations de 16 sociétés ayant renseigné l'indicateur. La concentration demeure prononcée : les trois premiers contributeurs, SUNU ASSURANCES (7,0 Mds FCFA, 48,5 %), GNA Assurances (2,0 Mds FCFA, 14,0 %) et SIDAM SA (1,1 Md FCFA, 7,6 %), représentent à eux seuls 70,1 % du stock total. Sur le plan des évolutions annuelles, LEADWAY NON VIE (+1 584,0 %, de 3,7 M à 62,2 M FCFA), ACTIVA ASSURANCES (+332,1 %, de 112,8 M à 487,4 M FCFA) et GNA Assurances (+112,4 %, de 951,8 M à 2,0 Mds FCFA) enregistrent les hausses les plus significatives, signalant une dégradation du rythme de règlement des sinistres et un risque de non-respect de l'article 236 du Code CIMA, qui impose un délai légal de paiement d'un mois. À l'inverse, AXA Assurances (-64,4 %, de 130,5 M à 46,5 M FCFA), CORIS ASSURANCES (-63,7 %, de 139,6

M à 50,6 M FCFA) et Serenity Assurances (-50,5 %, de 674,8 M à 334,3 M FCFA) affichent les baisses les plus marquées, traduisant une amélioration notable de leur gestion des règlements. Par ailleurs, AFG et ATLANTIQUE ASSURANCES n'ont pas renseigné leur BAP au titre de ce trimestre; ces deux sociétés sont attendues pour la prochaine édition.

Source : Direction des Assurances

6.7 Recouvrement des recours

Indicateur	Valeur
Recours à encaisser	10,57 Mds FCFA
Recours effectivement encaissés	2,19 Mds FCFA
Taux de transformation	20.7 %
Stock résiduel	8,38 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

Commentaire analytique : Le taux de transformation des recours s'établit à 20.7 %, un niveau qui appelle une attention particulière. Un taux faible peut traduire des difficultés contentieuses, des défaillances administratives ou une surévaluation comptable des recours à encaisser.

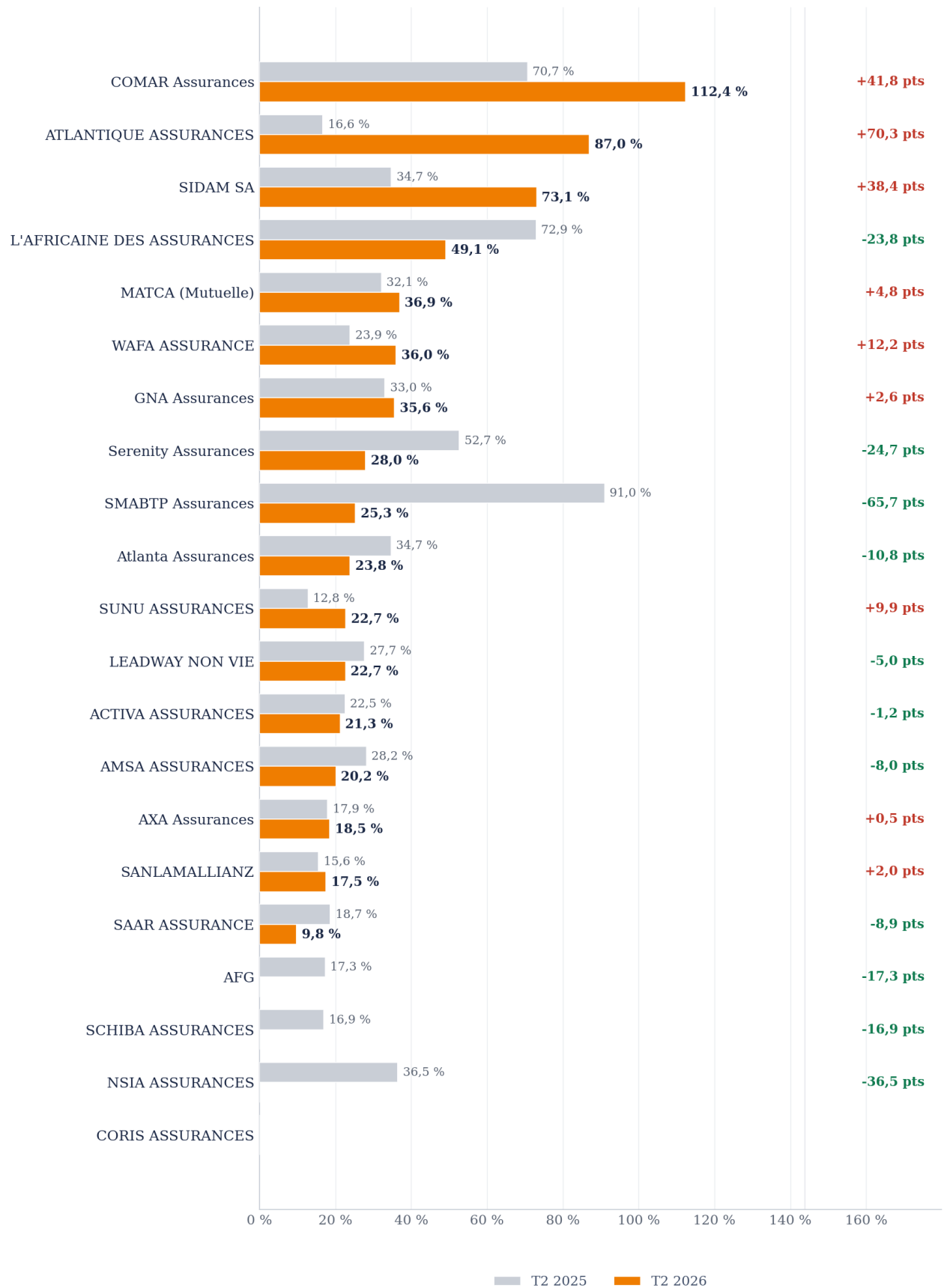
6.8 Classement des sociétés par taux de frais généraux

#	Société	Frais généraux	CA T2 2026	Taux T2 2026	Taux T2 2025	Variation	Alerte
1	COMAR Assurances	0,87 Mds FCFA	0,77 Mds FCFA	112.4 %	70.7 %	+41.8 pts	-
2	ATLANTIQUE ASSURANCES	2,18 Mds FCFA	2,50 Mds FCFA	87.0 %	16.6 %	+70.3 pts	-
3	SIDAM SA	0,79 Mds FCFA	1,09 Mds FCFA	73.1 %	34.7 %	+38.4 pts	-
4	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	0,21 Mds FCFA	0,43 Mds FCFA	49.1 %	72.9 %	-23.8 pts	-
5	MATCA (Mutuelle)	0,32 Mds FCFA	0,85 Mds FCFA	36.9 %	32.1 %	+4.8 pts	-
6	Wafa Assurance	0,61 Mds FCFA	1,68 Mds FCFA	36.0 %	23.9 %	+12.2 pts	-
7	GNA Assurances	3,11 Mds FCFA	8,72 Mds FCFA	35.6 %	33.0 %	+2.6 pts	-
8	Serenity Assurances	0,37 Mds FCFA	1,33 Mds FCFA	28.0 %	52.7 %	-24.7 pts	-
9	SMABTP Assurances	0,31 Mds FCFA	1,21 Mds FCFA	25.3 %	91.0 %	-65.7 pts	-
10	Atlanta Assurances	0,38 Mds FCFA	1,59 Mds FCFA	23.8 %	34.7 %	-10.8 pts	-
11	SUNU ASSURANCES	1,31 Mds FCFA	5,78 Mds FCFA	22.7 %	12.8 %	+9.9 pts	-
12	LEADWAY NON VIE	0,32 Mds FCFA	1,43 Mds FCFA	22.7 %	27.7 %	-5.0 pts	-
13	ACTIVA ASSURANCES	0,63 Mds FCFA	2,96 Mds FCFA	21.3 %	22.5 %	-1.2 pts	-
14	AMSA ASSURANCES	0,95 Mds FCFA	4,71 Mds FCFA	20.2 %	28.2 %	-8.0 pts	-
15	AXA Assurances	0,96 Mds FCFA	5,19 Mds FCFA	18.5 %	17.9 %	+0.5 pts	-
16	SANLAMALLIANZ	3,86 Mds FCFA	22,02 Mds FCFA	17.5 %	15.6 %	+2.0 pts	-
17	SAAR ASSURANCE	0,81 Mds FCFA	8,25 Mds FCFA	9.8 %	18.7 %	-8.9 pts	-
18	SIM	-	0,40 Mds FCFA	0.0 %	n/a	- (entrée récente)	-
19	AFG	-	1,77 Mds FCFA	0.0 %	17.3 %	-17.3 pts	-

20	SCHIBA ASSURANCES	-	1,78 Mds FCFA	0.0 %	16.9 %	-16.9 pts	-
21	NSIA ASSURANCES	-	5,54 Mds FCFA	0.0 %	36.5 %	-36.5 pts	-
22	CORIS ASSURANCES	-	1,36 Mds FCFA	0.0 %	0.0 %	+0.0 pts	-

Source : Direction des Assurances

Taux de frais généraux par société — comparaison annuelle



Au deuxième trimestre 2026, l'analyse du taux de frais généraux (autres charges du compte 80 rapportées au chiffre d'affaires Non-Vie) fait apparaître des situations contrastées appelant une attention particulière de la Direction des Assurances. Trois sociétés se distinguent par des niveaux préoccupants, tous largement supérieurs au seuil critique de 25 % : COMAR Assurances affiche le taux le plus élevé du marché à 112,4 %, en dégradation de 41,8 points par rapport au T2 2025 (70,7 %); ATLANTIQUE ASSURANCES enregistre la plus forte progression annuelle avec +70,3 points, portant son taux à 87,0 % contre 16,6 % un an auparavant; SIDAM SA présente un taux de 73,1 %, en hausse de 38,4 points. Ces trois entités concentrent les signaux d'alerte les plus saillants en matière d'équilibre d'exploitation. À l'opposé, SCHIBA ASSURANCES et NSIA ASSURANCES affichent un taux nul (0,0 %), tandis que CORIS ASSURANCES maintient ce niveau pour le deuxième exercice consécutif. Parmi les évolutions favorables, SMABTP Assurances réalise la correction la plus significative, ramenant son taux de 91,0 % à 25,3 % (-65,7 points), suivie de NSIA ASSURANCES (-36,5 points) et de Serenity Assurances (-24,7 points). La Direction recommande un suivi renforcé et rapproché de COMAR Assurances, ATLANTIQUE ASSURANCES et SIDAM SA, incluant la transmission d'explications circonstanciées sur les facteurs à l'origine de ces dégradations.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 07

Conduite de marché

DANS CETTE PARTIE

- 7.1 Réclamations clients
- 7.2 Délais moyens de règlement par société
- 7.3 Conformité à l'article 236 CIMA, par société
- 7.4 Taux de liquidité par société (Trésorerie / SAP)
- 7.5 Synthèse croisée des sociétés à risque
- 7.6 Contrats actifs par société (Non-Vie + Vie séparés)

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

La conduite de marché traduit la qualité du service rendu au consommateur d'assurance, dimension centrale du contrat de confiance entre l'assureur et l'assuré. Cette partie analyse, société par société, les réclamations, les délais de règlement, la conformité à l'article 236 CIMA, la liquidité et le portefeuille de contrats actifs.

EN BREF

■ **Réclamations** : 5 913 dossiers reçus au deuxième trimestre 2026; 5 372 traités dans les 30 jours, soit un taux de 90,9 %.

■ **Délais** : le délai moyen de traitement s'établit à 13 jours sur le marché; aucune société ne dépasse le seuil de 90 jours parmi les 12 suivies.

■ **Conformité article 236** : 10 sociétés IARD demeurent en deçà du seuil minimal de 80 % pour le paiement des bons à payer excédant trois mois.

■ **Liquidité** : trois sociétés affichent un ratio de liquidité inférieur à 10 %, SIDAM SA, Serenity Assurances et SONAM VIE, et font l'objet d'un suivi renforcé.

■ **Risque cumulé** : aucune société n'atteint un score de risque égal ou supérieur à 3 sur 4; le portefeuille de marché ne présente pas de profil critique à ce stade.

■ **À noter** : des régularisations sont attendues de la part de SONAM GENERALE; 9 médiations et 16 actions judiciaires ont par ailleurs été enregistrées sur la période.

Source : Direction des Assurances

7.1 Réclamations clients

Indicateur marché	Valeur
Réclamations reçues sur le trimestre	5 913
Réclamations traitées sous 30 jours	5 372
Taux de traitement à 30 jours	90.9 %
Médiations demandées	9
Actions judiciaires de clients	16

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, ACTIVA ASSURANCES, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, COMAR Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES et SIDAM SA n'ont pas renseigné leur nombre de réclamations reçues (Non-Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

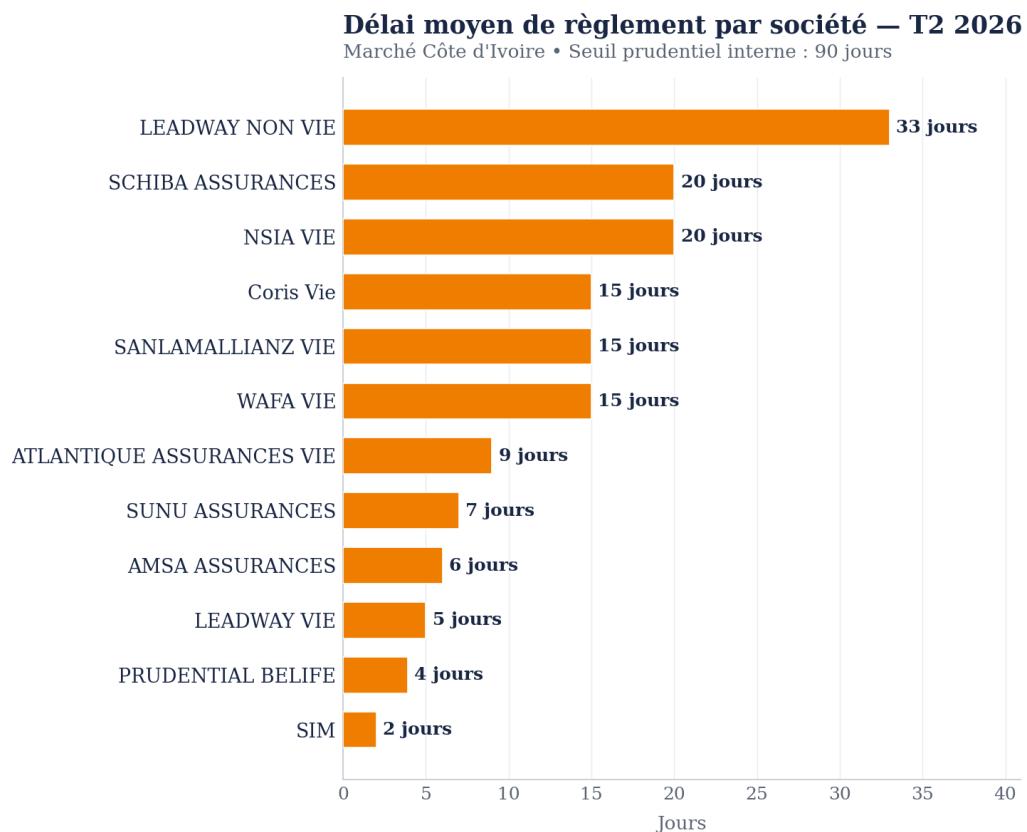
Au deuxième trimestre 2026, SAAR VIE n'a pas renseigné leur nombre de réclamations reçues (Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances a enregistré 5 913 réclamations clients, dont 5 372 ont été traitées dans le délai réglementaire de trente jours, portant le taux moyen de traitement à 90,9 %. Si ce niveau global témoigne d'une performance satisfaisante de l'ensemble du marché, des disparités significatives persistent au niveau individuel. SANLAMALLIANZ et Serenity Assurances affichent un taux de traitement nul, respectivement sur 3 et 117 réclamations reçues, tandis que SUNU ASSURANCES ne dépasse pas 9 % (2 réclamations traitées sur 22), situations qui appellent des mesures correctives immédiates. Par ailleurs, 9 demandes de médiation et 16 actions judiciaires initiées par des clients constituent des signaux d'escalade que la Direction des Assurances suit avec attention. Sur le plan de la transparence déclarative, dix sociétés, ACTIVA ASSURANCES, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, COMAR Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SIDAM SA et SAAR VIE, n'ont transmis aucune donnée relative à leurs réclamations pour la période considérée. Ces entités sont

invitées à régulariser leur situation sans délai, la complétude du reporting constituant un impératif prudentiel pour l'exercice effectif de la supervision de la conduite de marché.

Source : Direction des Assurances

7.2 Délais moyens de règlement par société



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, ACTIVA ASSURANCES, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, COMAR Assurances, GNA Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SAAR ASSURANCE, SIDAM SA et Serenity Assurances n'ont pas renseigné leur délai moyen de règlement (Non-Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au deuxième trimestre 2026, SAAR VIE et SUNU VIE n'ont pas renseigné leur délai moyen de règlement (Vie). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au deuxième trimestre 2026, le délai moyen de règlement des sinistres sur le marché ivoirien des assurances s'établit à 13 jours, soit en deçà du seuil d'alerte prudentiel interne fixé à 90 jours. Toutefois, ce délai moyen excède le délai légal d'un mois prescrit par l'article 236 du Code CIMA, ce qui appelle une vigilance soutenue quant à la qualité de service rendue aux assurés. Aucune société parmi les 12 ayant transmis leurs données ne dépasse le seuil d'alerte de 90 jours. Les délais les plus longs sont enregistrés par LEADWAY NON VIE (33 jours), SCHIBA ASSURANCES (20 jours), NSIA VIE (20 jours), Coris Vie (15 jours) et SANLAMALLIANZ VIE (15 jours). À l'opposé, SIM (2 jours), PRUDENTIAL BELIFE (4 jours), LEADWAY VIE (5 jours), AMSA ASSURANCES (6 jours) et SUNU ASSURANCES (7 jours) illustrent les meilleures pratiques du marché. La Direction des Assurances relève l'absence de données pour quatorze sociétés : ACTIVA ASSURANCES, AFG, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, COMAR Assurances, GNA Assurances,

L'AFRICAIN DES ASSURANCES, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SAAR ASSURANCE, SIDAM SA, Serenity Assurances, SAAR VIE et SUNU VIE. Ces sociétés sont invitées à régulariser leur situation dans les meilleurs délais, la complétude des données constituant un prérequis indispensable à l'évaluation effective de la qualité de service au consommateur.

Source : Direction des Assurances

7.3 Conformité à l'article 236 CIMA, par société

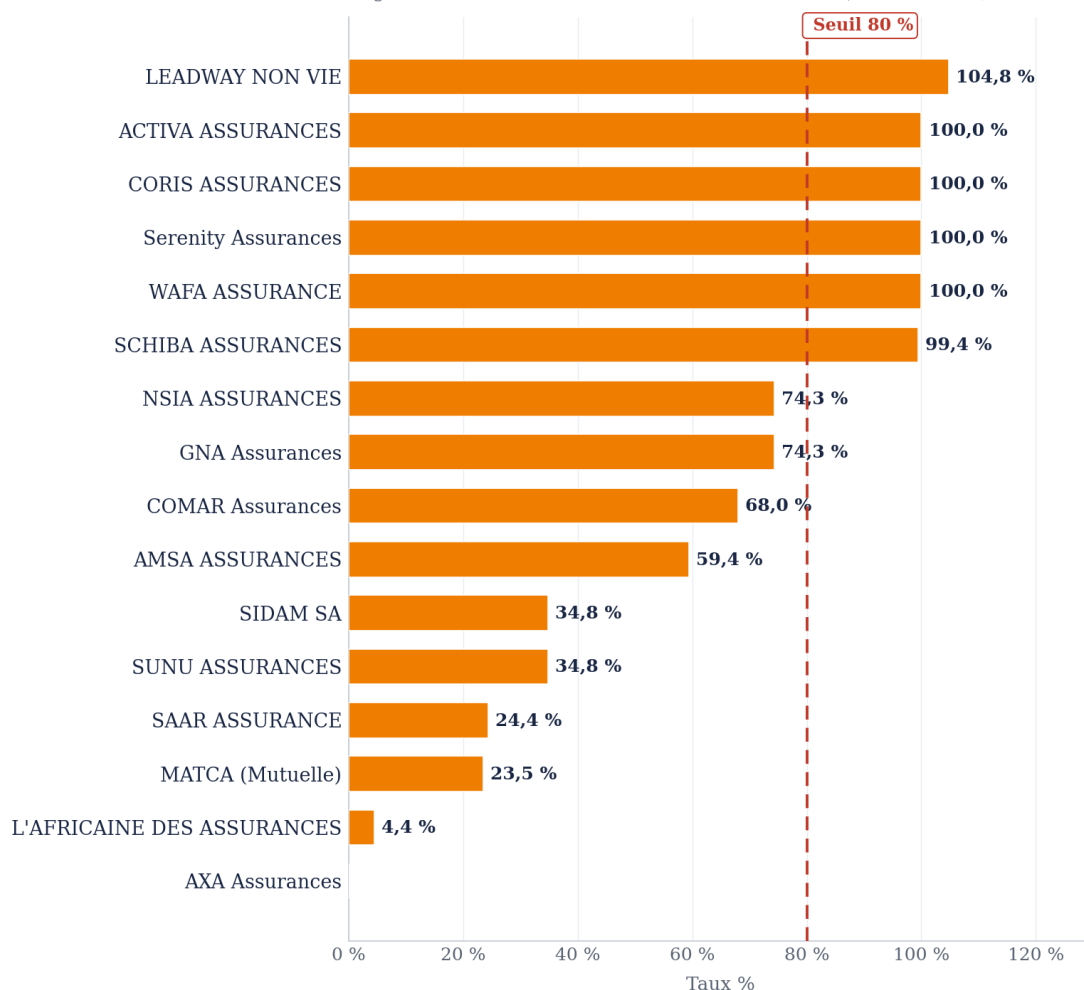
L'article 236 du Code CIMA fixe à UN (1) MOIS le délai légal de paiement des sinistres. La collecte trimestrielle DEWELL ne distinguant pas actuellement les Bons à Payer de moins d'un mois, on retient comme indicateur transitoire le taux suivant : $BAP < 3 \text{ mois} / BAP \text{ total}$, avec seuil cible $> 80 \%$. Cet indicateur représente une borne inférieure : la non-conformité réelle (par rapport au délai légal d'un mois) est nécessairement supérieure aux valeurs affichées.

#	Société	BAP total	Conformité	BAP >12 mois	Alerte
1	AXA Assurances	0,05 Mds FCFA	0.0 %	-	-
2	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	0,04 Mds FCFA	4.4 %	0,01 Mds FCFA	-
3	MATCA (Mutuelle)	0,07 Mds FCFA	23.5 %	0,04 Mds FCFA	-
4	SAAR ASSURANCE	0,69 Mds FCFA	24.4 %	0,31 Mds FCFA	-
5	SUNU ASSURANCES	7,00 Mds FCFA	34.8 %	-	-
6	SIDAM SA	1,10 Mds FCFA	34.8 %	0,22 Mds FCFA	-
7	AMSA ASSURANCES	0,62 Mds FCFA	59.4 %	0,21 Mds FCFA	-
8	COMAR Assurances	0,29 Mds FCFA	68.0 %	0,02 Mds FCFA	-
9	GNA Assurances	2,02 Mds FCFA	74.3 %	-	-
10	NSIA ASSURANCES	0,80 Mds FCFA	74.3 %	-	-
11	SCHIBA ASSURANCES	0,53 Mds FCFA	99.4 %	-	-
12	ACTIVA ASSURANCES	0,49 Mds FCFA	100.0 %	-	-
13	CORIS ASSURANCES	0,05 Mds FCFA	100.0 %	-	-
14	Serenity Assurances	0,33 Mds FCFA	100.0 %	-	-
15	Wafa ASSURANCE	0,29 Mds FCFA	100.0 %	-	-
16	LEADWAY NON VIE	0,06 Mds FCFA	104.8 %	-	-

Source : Direction des Assurances

Taux de conformité Art. 236 — T2 2026

Segment Non-Vie • Côte d'Ivoire • Seuil cible 80 % (BAP > 3 mois, borne min)



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, AFG et ATLANTIQUE ASSURANCES n'ont pas renseigné leur stock de Bons à Payer (clôture). Cette absence est interprétée comme une donnée manquante à compléter; la régularisation de la transmission est attendue avant la prochaine édition.

Au deuxième trimestre 2026, l'analyse de la conduite de marché en branche Non-Vie porte sur 16 sociétés ayant renseigné leurs bons à payer (BAP). Il est rappelé que l'article 236 du Code CIMA fixe à un (1) mois le délai légal de règlement des sinistres. En l'absence de ventilation infra-mensuelle dans la collecte DEWELL, un indicateur transitoire est retenu : le taux de conformité BAP < 3 mois / BAP total, avec un seuil cible de 80 %. Cet indicateur constitue une borne inférieure, la non-conformité réelle étant nécessairement supérieure. Sur cette base, dix sociétés présentent un dépassement avéré. Les situations les plus préoccupantes concernent AXA Assurances (0,0 %), L'Africain des Assurances (4,4 %), MATCA Mutuelle (23,5 %), SAAR Assurance (24,4 %) et SUNU Assurances (34,8 %), qui appellent un suivi prioritaire de la Direction des Assurances. À l'inverse, ACTIVA Assurances, CORIS Assurances, Serenity Assurances et WAFI Assurance affichent un taux de 100,0 %, témoignant d'une gestion exemplaire des délais de règlement. La Direction invite par ailleurs AFG et ATLANTIQUE Assurances, dont le BAP n'est pas renseigné ce trimestre, à régulariser leur situation dans les meilleurs délais afin de permettre une couverture exhaustive du marché.

Source : Direction des Assurances

7.4 Taux de liquidité par société (Trésorerie / SAP)

Le ratio de liquidité = Trésorerie clôture / Sinistres à Payer (SAP). Norme prudentielle CIMA : > 10 %. Sous le seuil = signal d'incapacité à honorer les engagements à court terme vers risque de non-règlement diligent.

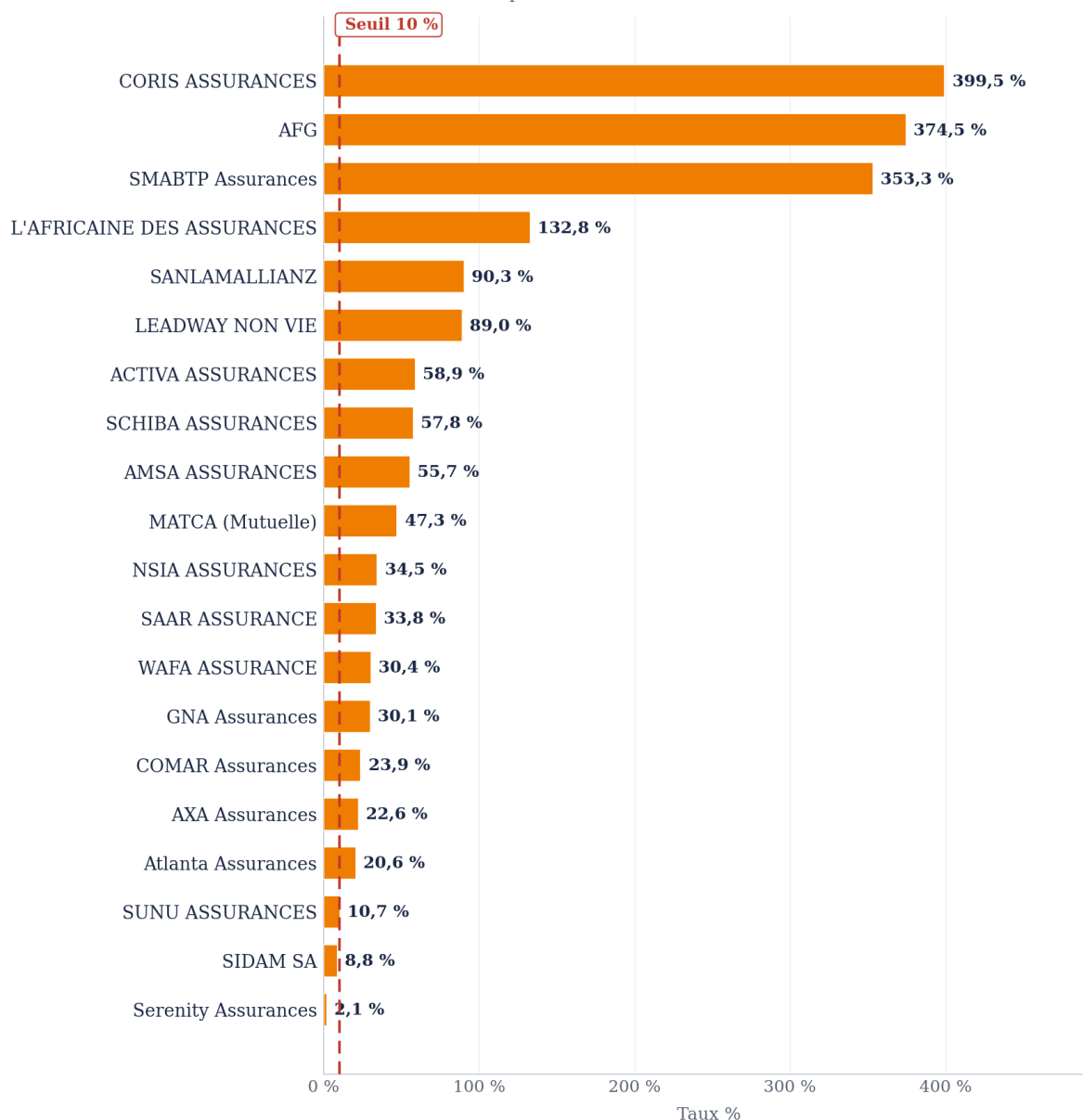
Non-Vie (IARD)

#	Société	Trésorerie	SAP	Taux liquidité	Alerte
1	Serenity Assurances	0,12 Mds FCFA	5,74 Mds FCFA	2.1 %	-
2	SIDAM SA	1,04 Mds FCFA	11,78 Mds FCFA	8.8 %	-
3	SUNU ASSURANCES	2,53 Mds FCFA	23,75 Mds FCFA	10.7 %	-
4	Atlanta Assurances	0,51 Mds FCFA	2,47 Mds FCFA	20.6 %	-
5	AXA Assurances	3,89 Mds FCFA	17,24 Mds FCFA	22.6 %	-
6	COMAR Assurances	1,48 Mds FCFA	6,21 Mds FCFA	23.9 %	-
7	GNA Assurances	2,23 Mds FCFA	7,43 Mds FCFA	30.1 %	-
8	WAFIA ASSURANCE	2,57 Mds FCFA	8,46 Mds FCFA	30.4 %	-
9	SAAR ASSURANCE	1,00 Mds FCFA	2,96 Mds FCFA	33.8 %	-
10	NSIA ASSURANCES	2,63 Mds FCFA	7,61 Mds FCFA	34.5 %	-
11	MATCA (Mutuelle)	1,43 Mds FCFA	3,02 Mds FCFA	47.3 %	-
12	AMSA ASSURANCES	6,96 Mds FCFA	12,51 Mds FCFA	55.7 %	-
13	SCHIBA ASSURANCES	0,57 Mds FCFA	0,98 Mds FCFA	57.8 %	-
14	ACTIVA ASSURANCES	2,22 Mds FCFA	3,78 Mds FCFA	58.9 %	-
15	LEADWAY NON VIE	1,86 Mds FCFA	2,09 Mds FCFA	89.0 %	-
16	SANLAMALLIANZ	30,17 Mds FCFA	33,40 Mds FCFA	90.3 %	-
17	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	3,62 Mds FCFA	2,72 Mds FCFA	132.8 %	-
18	SMABTP Assurances	6,68 Mds FCFA	1,89 Mds FCFA	353.3 %	-
19	AFG	2,79 Mds FCFA	0,74 Mds FCFA	374.5 %	-
20	CORIS ASSURANCES	3,16 Mds FCFA	0,79 Mds FCFA	399.5 %	-

Source : Direction des Assurances

Taux de liquidité — Non-Vie (IARD) — T2 2026

Côte d'Ivoire • Seuil prudentiel CIMA : 10 %



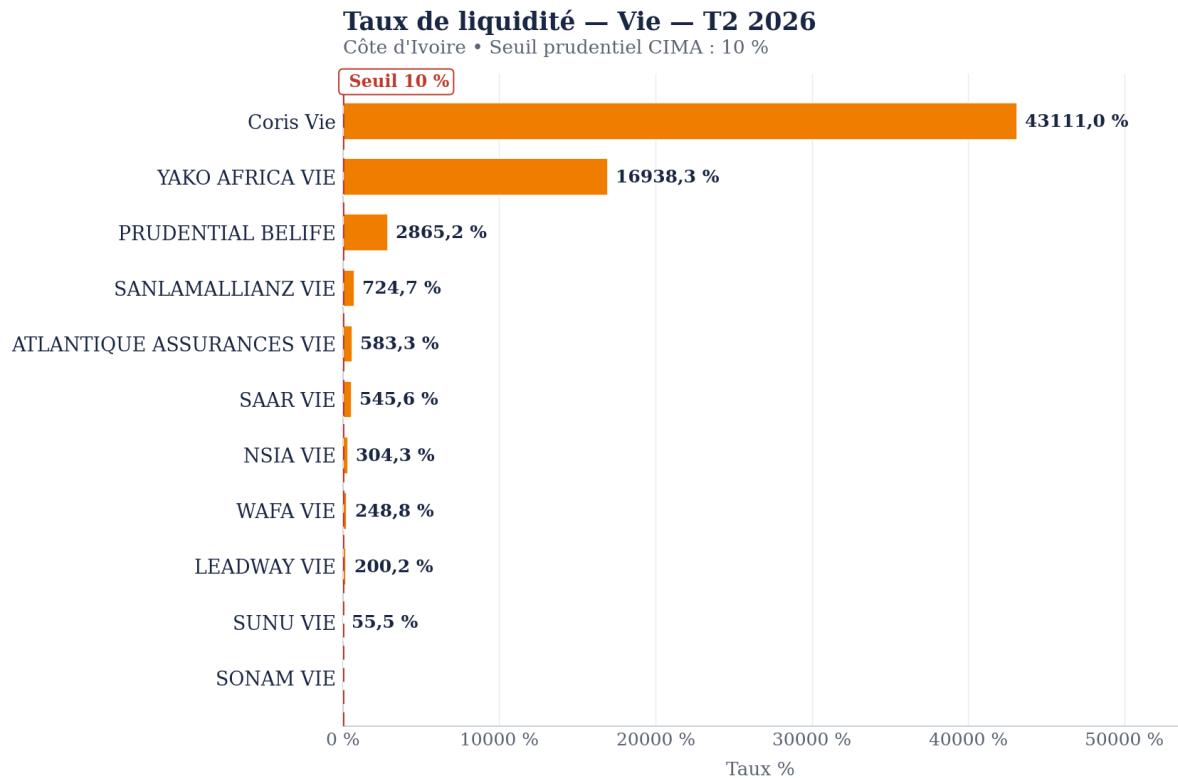
Source : Direction des Assurances

Vie

#	Société	Trésorerie	SAP	Taux liquidité	Alerte
1	SONAM VIE	-	0,10 Mds FCFA	0.0 %	-
2	SUNU VIE	12,11 Mds FCFA	21,82 Mds FCFA	55.5 %	-
3	LEADWAY VIE	0,67 Mds FCFA	0,33 Mds FCFA	200.2 %	-
4	Wafa VIE	13,12 Mds FCFA	5,27 Mds FCFA	248.8 %	-
5	NSIA VIE	36,75 Mds FCFA	12,08 Mds FCFA	304.3 %	-
6	SAAR VIE	1,15 Mds FCFA	0,21 Mds FCFA	545.6 %	-

7	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	18,65 Mds FCFA	3,20 Mds FCFA	583.3 %	-
8	SANLAMALLIANZ VIE	20,28 Mds FCFA	2,80 Mds FCFA	724.7 %	-
9	PRUDENTIAL BELIFE	19,00 Mds FCFA	0,66 Mds FCFA	2865.2 %	-
10	YAKO AFRICA VIE	23,56 Mds FCFA	0,14 Mds FCFA	16938.3 %	-
11	Coris Vie	4,94 Mds FCFA	0,01 Mds FCFA	43111.0 %	-

Source : Direction des Assurances



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, l'analyse du ratio de liquidité (trésorerie rapportée aux sinistres à payer) révèle que 3 sociétés sur 31 se situent en deçà du seuil prudentiel de 10 % fixé par la réglementation CIMA. Serenity Assurances affiche le ratio le plus préoccupant parmi les entités appréciables, avec 2,1 % (trésorerie de 121,4 M FCFA pour des sinistres à payer de 5,7 Mds FCFA), suivie de SIDAM SA à 8,8 % (trésorerie de 1,0 Md FCFA pour des sinistres à payer de 11,8 Mds FCFA). Une liquidité aussi contrainte traduit une capacité réduite à honorer les engagements sinistres dans le délai légal d'un mois prescrit par l'article 236 du Code CIMA; toute dégradation concomitante du taux de conformité à cet article ou une progression des bons à payer constituerait un signal prudentiel de premier ordre. Par ailleurs, la situation de ATLANTIQUE ASSURANCES et SONAM VIE ne peuvent être valablement appréciées en l'absence de trésorerie renseignée. La Direction est invitée à engager un suivi rapproché des sociétés sous seuil et à exiger la transmission sans délai des données manquantes.

Source : Direction des Assurances

7.5 Synthèse croisée des sociétés à risque

Scoring multi-axes : pour chaque société, attribution d'1 point par axe non conforme (liquidité < 10 %, conformité Art. 236 < 80 %, délai > 90 j, BAP > 12 mois > 5 % du stock). Score sur 4.

Société	Branche	Liquidité	Conformité 236	Délai moyen	BAP total	Score risque
AMSA ASSURANCES	IARD	55.7 %	59 %	6 j	0,62 Mds FCFA	2/4
SUNU ASSURANCES	IARD	10.7 %	35 %	7 j	7,00 Mds FCFA	1/4
SONAM VIE	Vie	0.0 %	100 %	0 j	0,03 Mds FCFA	1/4
CORIS ASSURANCES	IARD	399.5 %	100 %	0 j	0,05 Mds FCFA	0/4
LEADWAY NON VIE	IARD	89.0 %	105 %	33 j	0,06 Mds FCFA	0/4
SCHIBA ASSURANCES	IARD	57.8 %	99 %	20 j	0,53 Mds FCFA	0/4
WAFA ASSURANCE	IARD	30.4 %	100 %	0 j	0,29 Mds FCFA	0/4
ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	Vie	583.3 %	100 %	9 j	0,13 Mds FCFA	0/4
Coris Vie	Vie	43111.0 %	100 %	15 j	-	0/4
LEADWAY VIE	Vie	200.2 %	100 %	5 j	0,17 Mds FCFA	0/4
NSIA VIE	Vie	304.3 %	100 %	20 j	-	0/4
PRUDENTIAL BELIFE	Vie	2865.2 %	100 %	4 j	0,00 Mds FCFA	0/4
SANLAMALLIANZ VIE	Vie	724.7 %	100 %	15 j	-	0/4
WAFA VIE	Vie	248.8 %	100 %	15 j	0,17 Mds FCFA	0/4
YAKO AFRICA VIE	Vie	16938.3 %	100 %	0 j	0,14 Mds FCFA	0/4

Source : Direction des Assurances

Au titre du deuxième trimestre 2026, l'analyse de la conduite de marché des sociétés d'assurance opérant en Côte d'Ivoire révèle une situation globalement satisfaisante : aucune société n'atteint le seuil critique de risque élevé (score $\geq 3/4$), et douze sociétés sur quinze présentent un profil pleinement sain (score 0/4). Trois sociétés appellent néanmoins une attention soutenue de la Direction. AMSA Assurances (IARD), avec un score de 2/4, cumule une non-conformité à l'article 236 (taux de conformité de 59 %, en deçà du seuil minimal de 80 %) et un niveau de liquidité de 55,7 %, associé à un stock de bons à payer de 618,6 millions de FCFA; ce double signal justifie une convocation en audit contradictoire. SUNU Assurances (IARD), avec un score de 1/4 et un taux de conformité de 35 %, le plus faible du marché -, affiche par ailleurs le stock de bons à payer le plus élevé, à 7,0 milliards de FCFA, ce qui constitue une corrélation préoccupante entre défaillance de conformité et accumulation de créances non réglées. SONAM Vie (Vie), avec un score de 1/4, présente une liquidité nulle (0,0 %), bien que son stock de bons à payer demeure limité à 28,6 millions de FCFA et son délai moyen nul. La Direction est invitée à diligenter un audit de liquidité ciblé sur SONAM Vie et à adresser une mise en demeure formelle à SUNU Assurances, sans préjudice de mesures conservatoires si les prochaines déclarations confirment la tendance observée.

Source : Direction des Assurances

7.6 Contrats actifs par société (Non-Vie + Vie séparés)

Non-Vie (IARD)

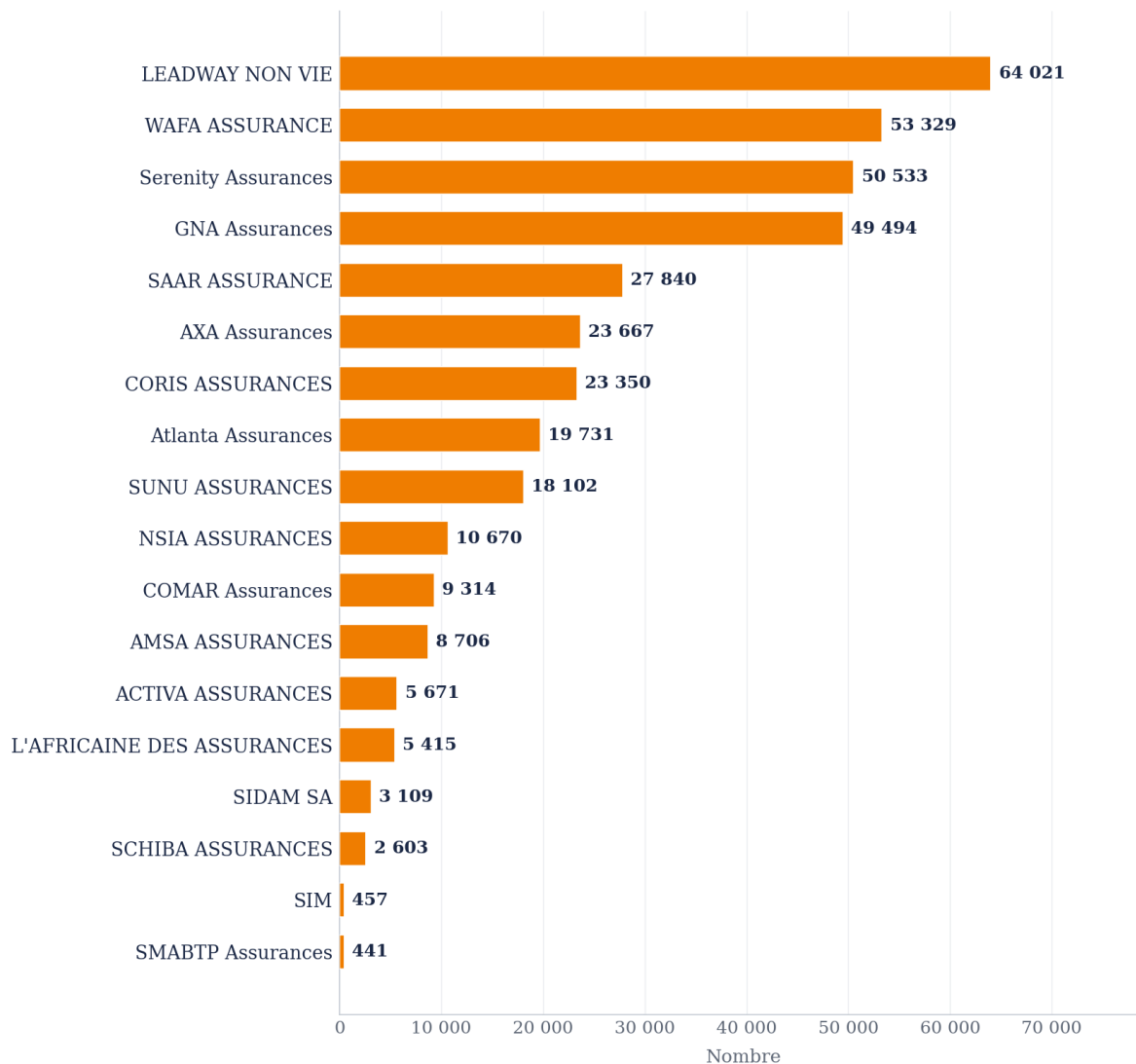
#	Société	Indiv. actifs	Coll. actifs	Total 2026	T2 2025	Évolution
1	LEADWAY NON VIE	63 905	116	64 021	-	-
2	WAFA ASSURANCE	48 479	4 850	53 329	53 523	-0.4 %

3	Serenity Assurances	50 293	240	50 533	-	-
4	GNA Assurances	46 686	2 808	49 494	43 921	+12.7 %
5	SAAR ASSURANCE	18 653	9 187	27 840	21 067	+32.1 %
6	AXA Assurances	23 667	0	23 667	116	+20302.6 %
7	CORIS ASSURANCES	20 978	2 372	23 350	15 155	+54.1 %
8	Atlanta Assurances	16 116	3 615	19 731	-	-
9	SUNU ASSURANCES	17 900	202	18 102	22 481	-19.5 %
10	NSIA ASSURANCES	7 362	3 308	10 670	10 440	+2.2 %
11	COMAR Assurances	9 152	162	9 314	12 860	-27.6 %
12	AMSA ASSURANCES	5 821	2 885	8 706	9 168	-5.0 %
13	ACTIVA ASSURANCES	5 500	171	5 671	7 904	-28.3 %
14	L'AFRICAIN DES ASSURANCES	5 320	95	5 415	-	-
15	SIDAM SA	3 012	97	3 109	2 053	+51.4 %
16	SCHIBA ASSURANCES	2 549	54	2 603	7 423	-64.9 %
17	SIM	428	29	457	-	-
18	SMABTP Assurances	128	313	441	-	-

Source : Direction des Assurances

Contrats actifs par société — Non-Vie (IARD) — T2 2026

Côte d'Ivoire • Classement décroissant



Source : Direction des Assurances

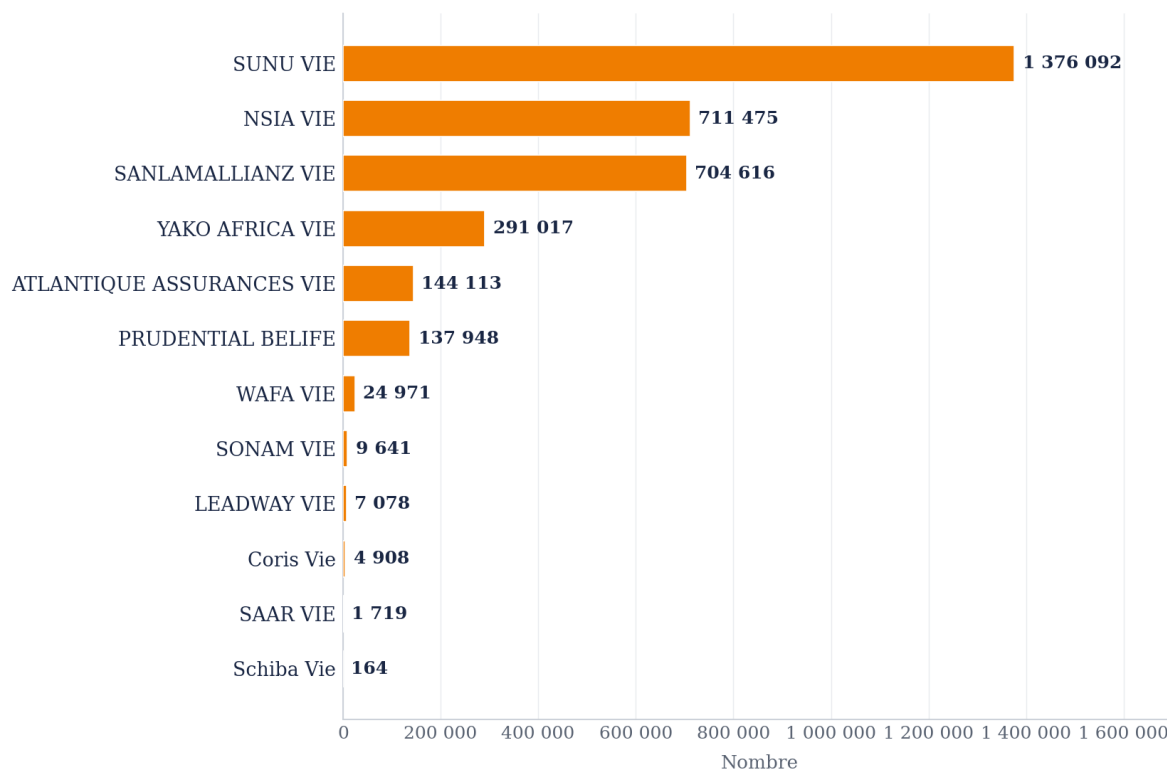
Vie

#	Société	Indiv. actifs	Coll. actifs	Total 2026	Total T2 2025	Évolution
1	SUNU VIE	340 169	1 035 923	1 376 092	1 449 104	-5.0 %
2	NSIA VIE	585 562	125 913	711 475	611 103	+16.4 %
3	SANLAMALLIANZ VIE	704 341	275	704 616	572 381	+23.1 %
4	YAKO AFRICA VIE	161 871	129 146	291 017	159 440	+82.5 %
5	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE	144 057	56	144 113	109 672	+31.4 %
6	PRUDENTIAL BELIFE	125 244	12 704	137 948	-	-
7	Wafa VIE	24 967	4	24 971	492 565	-94.9 %
8	SONAM VIE	9 629	12	9 641	-	-
9	LEADWAY VIE	7 046	32	7 078	8 328	-15.0 %
10	Coris Vie	4 898	10	4 908	-	-
11	SAAR VIE	1 712	7	1 719	1 563	+10.0 %
12	Schiba Vie	147	17	164	-	-

Source : Direction des Assurances

Contrats actifs par société — Vie — T2 2026

Côte d'Ivoire • Classement décroissant



Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, le portefeuille de contrats actifs recensé par la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire révèle un déséquilibre structurel marqué entre les deux branches : le segment Vie concentre 3 413 742 contrats actifs, soit près de neuf fois le volume enregistré en Non-Vie (376 453 contrats, 18 sociétés), témoignant d'une pénétration assurantielle portée en grande partie par les produits de prévoyance et d'épargne de masse. En Vie, SUNU VIE s'impose comme leader incontesté avec 1 376 092 contrats (40,3 % du segment), devant NSIA VIE (711 475 contrats, 20,8 %) et SANLAMALLIANZ VIE (704 616 contrats, 20,6 %). En Non-Vie, LEADWAY NON VIE domine avec 64 021 contrats (17,0 %), suivi de WAFA ASSURANCE (53 329 contrats, 14,2 %) et de Serenity Assurances (50 533 contrats, 13,4 %). Sur le plan dynamique, AXA Assurances affiche la progression la plus spectaculaire en Non-Vie, passant de 116 à 23 667 contrats (+20 302,6 %), suggérant une entrée en activité effective ou une reprise de portefeuille; YAKO AFRICA VIE enregistre quant à elle la plus forte croissance en Vie (+82,5 %, de 159 440 à 291 017 contrats). À l'inverse, WAFA VIE accuse un repli sévère de 94,9 % (de 492 565 à 24 971 contrats), évolution qui appelle une analyse approfondie, résiliations massives, transfert de portefeuille ou modification du périmètre de licence collective, tout comme la contraction de SCHIBA ASSURANCES en Non-Vie (-64,9 %). Ces disparités invitent les autorités de contrôle à renforcer la surveillance de la conduite de marché afin de garantir la continuité de la couverture des assurés concernés.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 08

Réassurance et trésorerie

DANS CETTE PARTIE

- | 8.1** Position de cession en réassurance
- | 8.2** Dettes envers les réassureurs
- | 8.3** Trésorerie du marché

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

8.1 Position de cession en réassurance

Indicateur	Montant	Détail
Primes cédées aux réassureurs	24,98 Mds FCFA	30.7 % du CA IARD
Sinistres reçus des réassureurs	3,18 Mds FCFA	-
Commissions de réassurance reçues	3,79 Mds FCFA	-
Créances sur réassureurs	22,61 Mds FCFA	-
Primes payées aux réassureurs	-	-

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire enregistre un chiffre d'affaires IARD de 81,4 milliards de FCFA, sur lequel 25,0 milliards de FCFA sont cédés en réassurance, portant le taux de cession à 30,7 %. Ce niveau, qualifié de fort selon la grille de lecture retenue, traduit un transfert significatif du risque vers les réassureurs et reflète la présence de grands risques industriels ou de concentration dans le portefeuille. Sur le plan de la qualité de la couverture, les sinistres reçus des réassureurs s'établissent à 3,2 milliards de FCFA et les commissions de réassurance à 3,8 milliards de FCFA, soit un retour global de 7,0 milliards de FCFA pour 25,0 milliards cédés, représentant un taux de récupération de 28,0 %. Ce ratio, bien qu'en deçà du taux de cession, appelle une vigilance prudentielle quant à l'adéquation des traités souscrits. Une couverture de réassurance solide demeure néanmoins un facteur déterminant de la capacité des assureurs à honorer leurs engagements d'indemnisation envers les assurés en cas de sinistre majeur.

Source : Direction des Assurances

8.2 Dettes envers les réassureurs

Indicateur	Montant	Part
Dettes totales envers réassureurs	44,87 Mds FCFA	-
dont Dettes > 6 mois	20,75 Mds FCFA	46.3 % des dettes
Dettes < 6 mois	24,11 Mds FCFA	53.7 % des dettes

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, les dettes des compagnies d'assurance ivoiriennes envers leurs réassureurs s'établissent à 44,9 milliards de FCFA. La structure de ce stock appelle une attention particulière : 20,8 milliards de FCFA, soit 46,3 % du total, correspondent à des dettes dont l'ancienneté excède six mois, un niveau qui dépasse largement le seuil critique de 30 % retenu comme signal préoccupant. Cette situation expose les cédantes à un risque concret de refus de couverture lors du renouvellement de leurs traités de réassurance, les réassureurs internationaux conditionnant généralement le maintien de leurs engagements au respect des échéances de paiement. En cas de résiliation ou de non-renouvellement de traités, la solvabilité des compagnies concernées se trouverait directement fragilisée : confrontées à un sinistre majeur, elles pourraient se révéler dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats, portant ainsi une atteinte directe à la mission de protection que poursuit la Direction des Assurances. Il est en conséquence recommandé d'instaurer un suivi rapproché et individualisé des compagnies accusant des retards de paiement envers leurs réassureurs.

Source : Direction des Assurances

8.3 Trésorerie du marché

Indicateur	Montant
Trésorerie d'ouverture	241,23 Mds FCFA
Trésorerie de clôture	227,91 Mds FCFA
Variation du trimestre	-13,32 Mds FCFA

Source : Direction des Assurances

Au deuxième trimestre 2026, la trésorerie agrégée du marché des assurances de Côte d'Ivoire enregistre un repli de 13,3 milliards de FCFA, passant de 241,2 milliards à 227,9 milliards de FCFA, soit une

contraction de 5,5 % sur la période. Cette évolution défavorable mérite une attention particulière au regard de ses implications directes sur la capacité de paiement des sinistres : une trésorerie en recul signale en effet un risque accru de retards dans le règlement des engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires, compromettant ainsi leur protection effective. Si le niveau agrégé du marché demeure globalement opérationnel, cette position d'ensemble masque des situations individuelles préoccupantes. Trois compagnies présentent un ratio de liquidité (Trésorerie / SAP) inférieur au seuil prudentiel CIMA de 10 % : SONAM VIE affiche un ratio de 0,0 %, Serenity Assurances de 2,1 % et SIDAM SA de 8,8 %. Pour les assurés et bénéficiaires de ces entités, le risque de non-règlement diligent des sinistres est concret et appelle une vigilance renforcée de la part des autorités de contrôle.

Source : Direction des Assurances

PARTIE 09

Perspectives et priorités stratégiques

DANS CETTE PARTIE

- 9.1 Risques émergents à surveiller
- 9.2 Priorités de supervision pour le prochain trimestre

Note de conjoncture, deuxième trimestre 2026

9.1 Risques émergents à surveiller

Le deuxième trimestre 2026 a confirmé l'acuité de plusieurs risques émergents susceptibles d'affecter la stabilité et la rentabilité du secteur assurantiel à l'échelle mondiale, avec des répercussions potentielles sur les marchés de la zone CIMA. Les principaux risques identifiés portent sur la persistance des tensions géopolitiques, la volatilité des marchés financiers, l'accélération du changement climatique et de ses effets sur la sinistralité, ainsi que la montée des risques cyber et opérationnels. La Direction des Assurances demeure attentive à ces évolutions et veille à ce que les sociétés d'assurance intègrent ces facteurs dans leur cartographie des risques et leurs politiques de souscription et de réassurance.

9.2 Priorités de supervision pour le prochain trimestre

À l'issue de l'analyse menée sur le présent trimestre, quatre priorités stratégiques se dégagent pour orienter l'action de la Direction des Assurances et alimenter les travaux à venir.

Priorité 1 : Renforcer la discipline déclarative et la qualité des données prudentielles

La fiabilité du dispositif de surveillance prudentielle repose en premier lieu sur la qualité et la régularité des données transmises par les sociétés d'assurance à la Direction des Assurances. Or, le deuxième trimestre 2026 révèle des défaillances persistantes dans ce domaine, qui affectent directement la capacité du régulateur à apprécier avec précision la situation financière du marché et à intervenir en amont lorsque des vulnérabilités se font jour. Parmi les situations les plus préoccupantes figure celle de SONAM GENERALE, dont les états prudentiels n'ont pas été transmis à la plateforme de collecte au titre de la période sous revue, privant ainsi la Direction des Assurances de toute visibilité sur la situation de cet opérateur. Par ailleurs, plusieurs rubriques essentielles demeurent non renseignées pour certaines sociétés, à l'image des données relatives aux bons à payer pour AFG et ATLANTIQUE ASSURANCES, ce qui nuit à l'exhaustivité des analyses sectorielles et à la comparabilité des indicateurs de marché. Ces lacunes ne sauraient être considérées comme des irrégularités mineures : elles fragilisent l'ensemble de l'édifice analytique sur lequel reposent les décisions de supervision. En réponse à ces constats, la Direction des Assurances entend poursuivre et renforcer ses actions en matière de discipline déclarative. Cela implique notamment la fixation d'échéances de transmission fermes et leur strict respect par l'ensemble des opérateurs, le déploiement de contrôles automatiques permettant de détecter en temps réel les transmissions incomplètes ou les rubriques non renseignées, ainsi que l'application d'un régime de sanctions graduées, proportionné à la gravité et à la récurrence des manquements constatés. Une attention particulière sera accordée aux sociétés dont les défaillances déclaratives se cumulent avec d'autres indicateurs de fragilité, afin que l'absence de données ne constitue pas un obstacle à la protection effective des assurés et des bénéficiaires de contrats.

Priorité 2 : Intensifier la surveillance des vulnérabilités susceptibles d'affecter le règlement des sinistres

Le deuxième trimestre 2026 met en évidence plusieurs zones de tension qui, si elles n'étaient pas traitées avec la diligence requise, seraient susceptibles de compromettre la capacité de certaines sociétés à honorer leurs engagements envers les assurés et les

bénéficiaires de contrats. Le ratio sinistres sur primes du marché s'établit à 66,1 % sur la période, dans un contexte de contraction du chiffre d'affaires de 6,7 % en glissement annuel, ramenant le volume global du marché à 160,6 milliards de FCFA. Cette conjonction d'une sinistralité soutenue et d'une base de primes en recul appelle une vigilance accrue sur la solidité financière des opérateurs. Sur le plan de la liquidité, trois sociétés se situent en deçà du seuil prudentiel de 10 %, avec des situations particulièrement critiques pour SONAM VIE, dont le ratio de liquidité est nul, pour Serenity Assurances, qui affiche un ratio de 2,1 %, et pour SIDAM SA, dont le ratio s'établit à 8,8 %. Ces niveaux traduisent une disponibilité de trésorerie insuffisante pour faire face aux décaissements courants liés au règlement des sinistres. S'agissant des bons à payer, dix sociétés présentent une non-conformité au regard de l'article 236 du Code des assurances CIMA, parmi lesquelles AXA Assurances, dont le taux d'apurement est nul, L'AFRICAIN DES ASSURANCES à 4 %, MATCA (Mutuelle) à 23 %, SAAR ASSURANCE à 24 % et SUNU ASSURANCES à 35 %. Ces situations témoignent de retards significatifs dans le règlement effectif des sinistres reconnus, au détriment direct des assurés. Face à ces constats, la Direction des Assurances entend intensifier sa surveillance sur les sociétés présentant les situations les plus critiques, en leur demandant la production de plans d'apurement assortis d'échéanciers précis et en envisageant des contrôles sur place ciblés. Une attention particulière sera portée à la cohérence entre les engagements déclarés et les capacités de trésorerie effectivement disponibles, afin de garantir que le droit des assurés à un règlement rapide et intégral de leurs sinistres soit pleinement respecté.

Priorité 3 : Soutenir le développement du marché et élargir la couverture assurantielle

Au-delà des enjeux de surveillance prudentielle immédiate, la Direction des Assurances entend inscrire son action dans une perspective de développement structurel du marché ivoirien de l'assurance. La contraction du chiffre d'affaires observée au deuxième trimestre 2026, avec un recul de 6,7 % en glissement annuel pour un volume total de 160,6 milliards de FCFA, rappelle que la croissance du secteur ne peut être tenue pour acquise et que des efforts soutenus sont nécessaires pour élargir la base assurantielle et améliorer le taux de pénétration de l'assurance au sein de la population. La Direction des Assurances entend ainsi soutenir la réalisation d'études approfondies sur les déterminants du faible taux de pénétration, afin d'identifier avec précision les obstacles d'ordre économique, culturel, réglementaire ou distributif qui freinent l'accès des ménages et des entreprises à une couverture assurantielle adaptée à leurs besoins. Ces travaux analytiques constitueront le socle sur lequel pourront s'appuyer des initiatives concrètes, notamment la promotion de produits d'assurance mieux adaptés aux capacités contributives des différentes catégories socio-économiques, en particulier des populations à revenus modestes et des acteurs de l'économie informelle. Par ailleurs, des travaux préparatoires seront poursuivis en vue de l'extension des assurances obligatoires à de nouveaux secteurs d'activité, dans le respect du cadre réglementaire CIMA, afin d'élargir mécaniquement la couverture du risque au sein de l'économie nationale. Enfin, la Direction des Assurances accordera une attention soutenue aux actions de communication et de sensibilisation du grand public, visant à améliorer la connaissance de l'assurance, à informer les assurés de leurs droits et à

renforcer la confiance dans les institutions du secteur. Ces actions de pédagogie institutionnelle constituent un levier essentiel pour ancrer durablement la culture assurantielle dans la société ivoirienne et favoriser une demande d'assurance plus large et plus éclairée.

Priorité 4 : Renforcer la conduite de marché et la protection des assurés

La protection des assurés et des bénéficiaires de contrats constitue l'une des missions fondamentales de la Direction des Assurances, et sa mise en œuvre effective suppose que les pratiques commerciales des sociétés d'assurance répondent à des exigences élevées de transparence, d'équité et de célérité dans le traitement des demandes. Les données du deuxième trimestre 2026 mettent en lumière des situations qui méritent, à cet égard, une attention renforcée. Les retards constatés dans l'apurement des bons à payer pour plusieurs opérateurs du marché, ainsi que les tensions de liquidité identifiées chez certaines sociétés, sont susceptibles de se traduire concrètement par des délais de règlement des sinistres qui ne satisfont pas aux obligations réglementaires et aux attentes légitimes des assurés. Au-delà des indicateurs quantitatifs, la Direction des Assurances entend également porter son attention sur la qualité des pratiques contractuelles et commerciales, notamment la clarté et l'accessibilité des informations précontractuelles, la transparence des conditions générales et particulières des contrats, ainsi que le traitement effectif et diligent des réclamations formulées par les assurés. À cette fin, la Direction des Assurances envisage de renforcer ses contrôles thématiques de conduite de marché, en les ciblant en priorité sur les sociétés pour lesquelles les anomalies les plus significatives ont été identifiées au cours de la période sous revue, qu'il s'agisse de défaillances dans le règlement des sinistres, de pratiques tarifaires ou commerciales susceptibles de porter préjudice aux assurés, ou encore d'un traitement insuffisant des réclamations. Ces contrôles, conduits dans le respect des procédures en vigueur, permettront à la Direction des Assurances de disposer d'une vision précise des pratiques de marché et de prendre, le cas échéant, les mesures correctives proportionnées que la situation commanderait. L'objectif poursuivi est de garantir que chaque assuré bénéficie, en toutes circonstances, d'un traitement conforme à ses droits et aux engagements souscrits par les sociétés d'assurance.

CONCLUSION

Au terme du deuxième trimestre 2026, le marché ivoirien des assurances enregistre un chiffre d'affaires de 160,6 milliards de FCFA, en recul de 6,7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette contraction constitue un signal préoccupant qui rompt avec la dynamique de progression observée sur les trimestres antérieurs et appelle une analyse approfondie des facteurs structurels et conjoncturels à l'œuvre. Sur le plan de l'équilibre technique, le ratio sinistres à primes s'établit à 66,1 %, niveau qui, bien que contenu, doit être apprécié avec prudence au regard de la dégradation du volume de primes collectées. Aucune société ne présente de risque cumulé à ce stade, ce qui constitue le seul élément positif notable du trimestre.

Trois sociétés présentent un ratio de liquidité inférieur au seuil réglementaire de 10 % : SONAM VIE, Serenity Assurances et SIDAM SA. Cette situation expose directement les assurés et bénéficiaires de contrats à un risque de non-règlement de leurs sinistres dans des délais raisonnables, portant atteinte à leurs droits fondamentaux. Par ailleurs, dix sociétés sont en situation de non-conformité au regard de l'article 236 du Code CIMA relatif au délai de règlement des sinistres, dont AXA Assurances, L'Africaine des Assurances, MATCA (Mutuelle), SAAR Assurance et SUNU Assurances, pour lesquelles un bordereau d'avis de paiement excédant trois mois a été constaté : ces délais de règlement excessifs constituent une atteinte directe aux droits des assurés et bénéficiaires. Les sociétés AFG et Atlantique Assurances n'ont fourni aucun bordereau d'avis de paiement renseigné, rendant impossible toute évaluation de leur conformité et privant ainsi la Direction de tout moyen de vérifier la protection effective des assurés. Enfin, SONAM Générale n'a pas transmis ses données trimestrielles, manquement grave à l'obligation de reporting réglementaire.

Face à ces constats, la Direction des Assurances de Côte d'Ivoire entend exercer pleinement ses prérogatives de supervision au cours du troisième trimestre 2026. Les sociétés SONAM VIE, Serenity Assurances et SIDAM SA feront l'objet de convocations formelles afin de présenter un plan de redressement de leur liquidité assorti d'échéances précises. Les sociétés non conformes à l'article 236, ainsi qu'AFG, Atlantique Assurances et SONAM Générale, seront mises en demeure de régulariser leur situation, des mesures conservatoires pouvant être prononcées en cas de persistance des manquements. Ces actions s'inscrivent dans la mission centrale de la Direction : garantir la solvabilité des opérateurs et assurer la protection effective des consommateurs d'assurance. Les résultats de ces diligences seront intégrés au rapport annuel de marché 2026.

ANNEXES

Annexe A, Liste des sociétés du périmètre

Segment	Compagnies
Non-Vie (IARD) (23)	ACTIVA ASSURANCES, AFG, AMSA ASSURANCES, ATLANTIQUE ASSURANCES, AXA Assurances, Atlanta Assurances, COMAR Assurances, CORIS ASSURANCES, GNA Assurances, L'AFRICAIN DES ASSURANCES, LEADWAY NON VIE, MATCA (Mutuelle), NSIA ASSURANCES, SAAR ASSURANCE, SANLAMALLIANZ, SCHIBA ASSURANCES, SIDAM SA, SIM, SMABTP Assurances, SONAM GENERALE, SUNU ASSURANCES, Serenity Assurances, WAFA ASSURANCE
Vie (13)	ATLANTIQUE ASSURANCES VIE, Coris Vie, LEADWAY VIE, NSIA VIE, PRUDENTIAL BELIFE, SAAR VIE, SANLAMALLIANZ VIE, SOMAVIE, SONAM VIE, SUNU VIE, Schiba Vie, WAFA VIE, YAKO AFRICA VIE

Source : Direction des Assurances

Annexe B, Sources des données

Les données présentées dans cette note proviennent exclusivement des déclarations trimestrielles soumises par les compagnies d'assurance via la plateforme DEWELL (Data for Evaluation, Watch, Enforcement, Liquidity & Loyalty), conformément au cadre de collecte défini par la Direction des Assurances. Les contrôles de cohérence sont automatisés (Phase A du moteur DEWELL) et garantissent la traçabilité réglementaire des informations consolidées.

Date d'extraction des données : 28 September 2026 à 12:41